



f  
federall |

**31 JANVIER - 7 FÉVRIER 2018**  
*21<sup>e</sup> Rallye Monte-Carlo*  
**HISTORIQUE**



**RÈGLEMENT PARTICULIER**  
SUPPLEMENTARY REGULATIONS



[www.acm.mc](http://www.acm.mc)

# 21<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

31 JANVIER - 7 FEVRIER 2018



Sous le Haut Patronage de  
LEURS ALTESSES SERENISSIMES LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE MONACO,

organisé par  
l'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

avec l'appui  
du GOUVERNEMENT PRINCIER,  
de la MUNICIPALITE  
et de la SOCIETE DES BAINS DE MER



Epreuve inscrite au Calendrier International de la FIA 2018

**RÈGLEMENT PARTICULIER**

Cher Amis,

Que ceux qui souhaitent se joindre à nous pour cette 21<sup>e</sup> édition ne tardent pas à envoyer cette demande d'inscription : vous ne serez que 300 à prendre le départ en 2018 c'est une certitude !

Départs qui vous seront donnés de Lisbonne, Barcelone, Reims, Oslo, Monte-Carlo, Bad Hombourg et Glasgow. Tous les concurrents se rallieront à Valence pour trois nuits et des ZR de notoriété, avant un retour en Principauté de Monaco pour disputer une dernière nuit d'anthologie.

Avec au programme cette année des épreuves qui ont marqué les grandes heures d'un rallye qui célèbre le 65<sup>e</sup> anniversaire de la victoire de la Ford Zéphyr n°365 de Maurice Gatsonides / Peter Worledge en 1953. Une édition 2018 que le Comité d'Organisation de l'Automobile Club de Monaco a souhaitée encore plus séduisante ! La succession de Michel Decremer et Yannick Albert, vainqueurs sur Opel Ascona 2000 en 2017, est désormais ouverte...

Longue vie donc au Rallye Monte-Carlo Historique et vous donnons rendez-vous à partir du mercredi 31 janvier 2018 sur les routes de notre épreuve préférée...



**Gery Mestre**  
Président  
Commission Voitures de Collection

NB : Les numéros seront attribués en fonction des moyennes et des palmarès

Dear friends,

To those who wish to join us for this 21st edition, please remember to send us the registration form as soon as possible: you will be only 300 to depart for this 2018th edition !!!

The departures will be taking place from Lisboa, Barcelona, Rheims, Oslo, Monte-Carlo, Bad Homburg and Glasgow. All the participants will join up in Valence for three nights and the renowned regularity zones, before returning to the Principality for a last classic night.

On the programme this year, different events that have left their mark on a rally that celebrates the 65<sup>th</sup> anniversary of the victory of the Ford Zéphyr n°365 of Maurice Gatsonides / Peter Worledge in 1953. An 2018<sup>th</sup> edition, that the Organizing Committee of the Automobile Club of Monaco would like to be even more attractive.

The succession of Michel Decremer and Yannick Albert, winners on Opel Ascona 2000 in 2017 is now officially open...

Long life to the Rallye Monte-Carlo Historique and we look forward to seeing you from Wednesday, January 31st 2018 on the roads of our favorite event.



**Gery Mestre**  
President  
Historic Cars Commission

Numbers will be attributed according to the average speeds and previous results.

	F	GB
<b>I - Programme</b> .....	4	20
<b>II - Organisation</b>		
Art. 1 Définition de l'Epreuve / Definition of the Event .....	7	22
Art. 2 Comité d'Organisation / Organising Committee .....	7	22
<b>III - Modalités générales / General conditions</b>		
Art. 3 Description .....	8	23
Art. 4 Voitures admissibles / Eligible Cars .....	8	23
Art. 5 Equipages admissibles / Eligible Crews .....	9	24
Art. 6 Formulaires d'engagement - Equipes / Entry Forms - Teams .....	9	24
Art. 7 Droits d'engagement - Forfaits / Entry Fees - Withdrawal .....	9	24
Art. 8 Assurances / Insurance .....	10	24
Art. 9 Additifs - Affichage officiel / Supplements - Official Board .....	10	25
Art. 10 Application et interprétation du Règlement / Application and Interpretation of the Regulations .....	10	25
<b>IV - Obligations des participants / Obligations of the competitors</b>		
Art. 11 Equipages / Crews .....	10	25
Art. 12 Ordre de Départ - Plaques - Numéros - GPS / Starting Order - Plates - Numbers - GPS .....	11	25
Art. 13 Carnet fiche de contrôle - Carnet d'infraction / Time Card - Infringement Card .....	11	26
Art. 14 Circulation - Réparations - Pneus - Assistance - Eclairage Traffic - Repairs - Tyres - Assistance - Lighting .....	11	26
Art. 15 Publicité / Advertising .....	12	27
<b>V - Déroulement du rallye / Running of the event</b>		
Art. 16 Heure officielle - Road-book / Official Time - Road book .....	13	27
Art. 17 Dispositions Générales - Contrôles / General Provisions - Controls .....	13	28
Art. 18 Contrôles de Passage - Contrôles Horaires - Abandons / Retours en course Passage Controls - Time Controls - Withdrawals / Catching up .....	13	28
Art. 19 Parcs de regroupement / Regrouping Parc .....	14	29
Art. 20 Zones de Régularité - Etalonnage - Appareils de mesure / Regularity Test Sections - Trip Master Calibration - Trip Meters .....	14	29
Art. 21 Parc fermé .....	15	30
<b>VI - Vérifications / Scrutineering</b>		
Art. 22 Vérifications avant le départ / Scrutineering before the start .....	16	30
Art. 23 Contrôle final / Final Control .....	16	31
Art. 24 Récapitulatif des pénalités / Summary of Penalties .....	16	31
<b>VII - Classement - Prix - Réclamations / Classification - Prizes - Protests</b>		
Art. 25 Classements / Classification .....	17	32
Art. 26 Insignes / Badges .....	17	32
Art. 27 Coupes / Cups .....	18	32
Art. 28 Remise des Prix / Prize-giving .....	18	33
Art. 29 Réclamations / Protests .....	18	33
<b>Annexe I</b> Cloutage pneumatiques / Studded tyres .....	34	
<b>Annexe II</b> Autocollants / Stickers .....	35	
<b>Annexe III</b> Panneaux FIA standards de contrôle de Rallye / FIA Standard Rally Control Signs ...	36	
<b>Annexe IV</b> GPS / Tripy-R. ....	37	
<b>Annexe V</b> Liste des voitures éligibles / Eligible cars list .....	40	

## I.- PROGRAMME

<b>LUNDI 28 AOUT 2017</b>	Ouverture des engagements
<b>LUNDI 6 NOVEMBRE 2017</b>	Clôture des engagements (Date limite de réception du dossier complet avec paiement).
<b>VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017</b>	Confirmation des voitures sélectionnées.
<b>LUNDI 27 NOVEMBRE 2017</b>	Clôture des inscriptions des équipes.

### TABLEAU PARCOURS DE CONCENTRATION

Les vérifications administratives et techniques avec remise des plaques, des antennes Tripy et des documents officiels, s'effectueront soit la veille du départ (si le départ est tôt le matin), soit le jour même. Les concurrents recevront de l'ASN en charge du départ une convocation. Vous trouverez également sur notre site internet : [www.acm.mc](http://www.acm.mc) les informations relatives aux villes de départ.

Heure de départ en heure locale / Starting time in local time	<b>GLASGOW</b> 10 voitures / cars 1987 km	<b>REIMS</b> 90 voitures / cars 801 km	<b>OSLO</b> 10 voitures / cars 1611 km
<b>MERCREDI / WEDNESDAY</b> 31/01	Départ / Start 18h00 DUMFRIES - CP / PC		Départ / Start 9h55
<b>JEUDI / THURSDAY</b> 01/02	BANBURY - CP / PC		
<b>VENDREDI / FRIDAY</b> 02/02	CALAIS CH / TC 12h30 VITRY LE FRANÇOIS - CP / PC BAR SUR AUBE - CP / PC LANGRES	Départ / Start 19h00 VITRY LE FRANÇOIS - CP / PC BAR SUR AUBE - CP / PC LANGRES	BAD HOMBOURG CH / TC 12h00 BAD HOMBOURG Re-start 14h00 LANGRES
<b>SAMEDI / SATURDAY</b> 03/02	CH / TC 23h50 DOLE - CP / PC LONS LE SAUNIER CP / PC  BOURGOIN JALLIEU CH / TC 06h10 Zone de montage TRIPY 30 mn 06h40	CH / TC 00h00 DOLE - CP / PC LONS LE SAUNIER CP / PC  BOURGOIN JALLIEU CH / TC 06h20 Zone de montage TRIPY 30 mn 06h50	CH / TC 01h30 DOLE - CP / PC LONS LE SAUNIER CP / PC  BOURGOIN JALLIEU CH / TC 07h50 Zone de montage TRIPY 30 mn 08h20
	<b>ZR 1 - LE GUA - SAINT MICHEL LES PORTES - de 08h40 à 13h49</b> <b>ZR 2 - COL DE PENNES - PRADELLE - de 10h50 à 15h59</b>		
	CREST CH / TC 12h10 VALENCE CH / TC 13h00	CREST CH / TC 12h20 VALENCE CH / TC 13h10	CREST CH / TC 13h50 VALENCE CH / TC 14h40

**ATTENTION**

Le nombre de concurrents estimé par ville de départ et les horaires qui en découlent sont susceptibles de modifications.

**ATTENTION**

The estimated number of entrants per starting towns and the following timetable may be subject to changes.

**A L'ATTENTION DES SPECTATEURS**

Les zones de régularité (Z.R.) seront ouvertes aux concurrents 15 minutes avant l'heure idéale de passage.

**FOR THE ATTENTION OF THE PUBLIC**

The regularity test sections (Z.R.) will be opened to competitors 15 minutes before the target time.

<b>BAD HOMBOURG</b> 60 voitures / cars 1028 km		<b>LISBONNE</b> 10 voitures / cars 2309 km		<b>BARCELONE</b> 50 voitures / cars 1150 km		<b>MONTE-CARLO</b> 80 voitures / cars 962 km	
		Départ / Start 19h00					
		CASTELO BRANCO - CP / PC					
		ST ESTEBAN DE GORMAZ CP / PC					
Départ / Start 14h10				Départ / Start 14h30		Départ / Start 19h00	
		BOURG MADAME CP / PC		BOURG MADAME CP / PC		ROQUESTERON CP / PC	
LANGRES		CARCASSONNE		CARCASSONNE		ST ANDRE LES ALPES	
CH / TC	01h40	CH / TC	21h00	CH / TC	21h10	CH / TC	22h40
DOLE - CP / PC		LE POUJOL SUR ORB CP / PC		LE POUJOL SUR ORB CP / PC		RIEZ	
LONS LE SAUNIER CP / PC		SAINT HIPPOLYTE DU FORT CP / PC		SAINT HIPPOLYTE DU FORT CP / PC		MALIJAI - CP / PC	
		ALÈS		ALÈS		CHALET REYNARD - CP / PC	
		CH / TC		CH / TC		VAISON LA ROMAINE	
		03h05		03h15		CH / TC	
		TAIN L'HERMITAGE CP / PC		TAIN L'HERMITAGE CP / PC		TAIN L'HERMITAGE CP / PC	
BOURGOIN JALLIEU		BOURGOIN JALLIEU		BOURGOIN JALLIEU		BOURGOIN JALLIEU	
CH / TC	08h00	CH / TC	09h00	CH / TC	09h10	CH / TC	10h00
Zone de montage TRIPY		Zone de montage TRIPY		Zone de montage TRIPY		Zone de montage TRIPY	
30 mn	08h30	30 mn	09h30	30 mn	09h40	30 mn	10h30

**ZR 1 - LE GUA - SAINT MICHEL LES PORTES - de 08h40 à 13h49**

**ZR 2 - COL DE PENNES - PRADELLE - de 10h50 à 15h59**

<b>CREST</b>		<b>CREST</b>		<b>CREST</b>		<b>CREST</b>	
CH / TC	14h00	CH / TC	15h00	CH / TC	15h10	CH / TC	16h00
<b>VALENCE</b>		<b>VALENCE</b>		<b>VALENCE</b>		<b>VALENCE</b>	
CH / TC	14h50	CH / TC	15h50	CH / TC	16h00	CH / TC	16h50

## SAMEDI 3 FEVRIER 2018

- A partir de 06 h 10
- A partir de 06 h 40
- A partir de 08 h 40
- A partir de 10 h 50
- A partir de 12 h 10
- A partir de 13 h 00

Itinéraire de **GLASGOW, REIMS, OSLO, BAD HOMBOURG, LISBONNE, BARCELONE et MONTE-CARLO**

**Contrôle Horaire** Bourgoin-Jallieu (Distribution Tripy)

**Re-start Contrôle Horaire** Bourgoin Jallieu

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> zones de régularité communes à tous les parcours de concentration :

- Le Gua - Saint Michel les Portes
- Col de Pennes - Pradelle

**Contrôle Horaire** de Crest

**Contrôle Horaire** de Valence

Parc gardienné obligatoire, assistance interdite

**Accueil Concurrents (obligatoire) à Valence (Champ de Mars)** : remise des cadeaux ainsi que les cartons d'invitations pour la soirée de remise des prix.

## DIMANCHE 4 FEVRIER 2018

- A partir de 07 h 00
- A partir de 08 h 00
- A partir de 09 h 50
- A partir de 12 h 20
- A partir de 12 h 50
- A partir de 13 h 30
- A partir de 14 h 20
- A partir de 15 h 10

Départ de l'Etape de Classement (dans l'ordre des numéros)

"VALENCE - VALENCE" (environ 344 km) comprenant 4 zones de régularité.

**Contrôle Horaire** de Valence

- La Croze - Antraigues sur Volane
- Burzet - Burzet

**Contrôle Horaire** de Saint Agrève

- Le Sauzet - Lamastre
- Lamastre - Plats

**Contrôle Horaire** de Tournon sur Rhône

**Contrôle Horaire** de Valence (Champ de Mars)

Parc gardienné obligatoire, assistance interdite

## LUNDI 5 FEVRIER 2018

- A partir de 07 h 00
- A partir de 08 h 25
- A partir de 10 h 00
- A partir de 10 h 40
- A partir de 13 h 05
- A partir de 14 h 55
- A partir de 15 h 05
- A partir de 15 h 55
- A partir de 16 h 55

Départ de l'Etape Commune 1<sup>ère</sup> partie (dans l'ordre du classement des 3 premières ZR)

"VALENCE - VALENCE" (environ 450 km) comprenant 4 zones de régularité.

**Contrôle Horaire** de Valence (Champ de Mars)

- Col de Gaudissart - Col de Carri
- Nonières - Col de Menée

**Contrôle Horaire** de Clelles (Gare)

- La Motte Chalancon - Saint Nazaire le Désert

Contrôle de Passage de Vassieux en Vercors

- Col de Carri - Saint Jean en Royans

**Contrôle Horaire** de Saint Nazaire en Royans

**Contrôle Horaire** de Valence (Champ de Mars)

Parc gardienné obligatoire, assistance interdite

## MARDI 6 FEVRIER 2018

- A partir de 05 h 15
- A partir de 06 h 50
- A partir de 08 h 20
- A partir de 11 h 05
- A partir de 11 h 15
- A partir de 14 h 45
- A partir de 15 h 15
- A partir de 18 h 30
- A partir de 21 h 00
- A partir de 21 h 50
- A partir de 00 h 00

Départ de l'Etape Commune, 2<sup>e</sup> partie "VALENCE - MONACO" (environ 451 km) comprenant 3 zones de régularité.

**Contrôle Horaire** de Valence (Champ de Mars)

- Saint Nazaire le Désert - La Motte Chalancon
- Montauban sur l'Ouvèze - Egalayes

Contrôle de Passage de Digne les Bains

- Digne les Bains - Chaudon Norante

**Contrôle Horaire** de Eze

**Contrôle Horaire** de Monaco (Quai Albert 1er)

Parc gardienné obligatoire, assistance interdite

Buffet offert par l'Automobile Club de Monaco

Départ de l'Etape Finale "MONACO - MONACO" (environ 249 km) comprenant 2 tests de régularité.

**Contrôle Horaire** de Monaco (Quai Albert 1er)

- Sospel - Lantosque
- Saint Sauveur - Beuil

**MERCREDI 7 FEVRIER 2018**

A partir de 02 h 25

**Contrôle Horaire** de Monaco (Quai Albert Ier)  
Parc gardienné

A 12 h 00

Publication du classement final à la Permanence du Rallye,  
23 boulevard Albert 1<sup>er</sup>, Monaco

A 20 h 30

Dîner de Clôture - Remise des Prix Salle des Etoiles, Sporting Monte-Carlo.  
Tenue de soirée de rigueur**ATTENTION : TOUS LES HORAIRES SONT DONNES A TITRE INDICATIFS****II – ORGANISATION****ART. 1 - DEFINITION DE L'EPREUVE**

Ce Rallye, placé sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Sérénissimes Le Prince et La Princesse de Monaco, organisé par l'Automobile Club de Monaco, sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), des ASN membres de la FIA et plus particulièrement avec l'aide et le concours de l'AVD (Allemagne), le RACC (Espagne), la FFSA (France), les FPAK et l'ACP (Portugal), les RSAC et MSA (Royaume uni), le KNA (Norvège) est inscrit au calendrier international des manifestations de la FIA.

Cette épreuve de régularité historique FIA, sur invitation, réservée à des véhicules de collection, est dénommée :

**21<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE**

Elle se disputera conformément au code sportif international et à son annexe K, au règlement standard des Rallyes Historiques de régularité de la FIA (disponibles sur le site internet de la FIA [www.fia.com](http://www.fia.com)) et au règlement particulier de l'épreuve et de ses annexes.

**ART. 2 - COMITE D'ORGANISATION**

Président : Me Michel BOERI

Vice-Président délégué au Sport : M. Michel FERRY

Assistante du Président : Mme Marie BONIFAZIO

Directeur de l'épreuve : M. Christian TORNATORE

Directeur de course : M. Christophe ALLGEYER

Adjoints : MM. Bernard BERNABE, Jean-Marie CONTERNO, Raymond GNUTTI, Jean Marie GRANA, Alain PALLANCA, Christian POIRÉE

**Commissariat général**

Commissaire général : M. Christian TORNATORE

Commissaires généraux adjoints : MM. Christophe ALLGEYER, Jean-Michel MATAS, Robert SCARLOT

Secrétaire : M. Antonio RIVELLO

**Commission sportive**

Président : M. Eric BARRABINO

assisté de MM. Hervé ORSINI, Claude PELLERO

**Commission technique**

Président : M. Renato MOSCATI

**Commission des voitures de collection**

Président : M. Gery MESTRE

assisté de Mmes Patricia BEASLEY et Melissa MATHIEU

**Commission média**

Président : M. Michel DOTTA

Responsable communication et médias : M. Richard MICOUD

**Commission de discipline et d'éthique**

Président : M. Guy DEALEXANDRIS

**Commission médicale**

Président : Dr. Robert SCARLOT

Vice-Présidente : Dr. Brigitte PASQUIER



## Chargés de l'accueil et des relations avec les concurrents

MM. Cédric LORENZI, Nicolas MINAZZOLI, Alexandre PASTA, Christophe PONSET, Nicolas PONSET, William RITCHIE, Giorgio STIRANO, Alain VIVALDA assistés de Mmes Patricia BEASLEY et Melissa MATHIEU.

## Responsable de l'hébergement et de la restauration

M. Ruchdi HAJJAR assisté de Mme Amandine BERTHIER

## Délégués ACM aux villes de départ

Bad Hombourg : MM. Gery MESTRE, Nicolas PONSET,  
Barcelone : MM. Cédric LORENZI, Nicolas MINAZZOLI  
Glasgow : M. Claude PLASSERAUD  
Lisbonne : M. William RITCHIE  
Monte-Carlo : Mmes Patricia BEASLEY, Mélissa MATHIEU,  
MM. Jean FORTI, Christophe PONSET  
Reims : MM. René CLERISSI, Gérard GARINO,  
Gérard GNUTTI, Jean-Marc HAIBLE, Bernard RICHELMI  
Oslo : M. Alexandre PASTA

## Commission protocole

Président : Me René CLERISSI

## Commandement du corps des commissaires

M. Jean-Michel MATAS  
assisté de MM. Jacky ADONTE et Alain PALLANCA

## Responsable des parcs : M. Jean-Paul BERNE

## Responsable du matériel du corps des commissaires

MM. Jean-Luc BRUGIERE et Franck BRUGIERE

## Responsables itinéraires

MM. Marco Maria CALEGARI, Jean-Marie CONTERNO

## Calculs et classements

M. Jean-Louis ORSINI assisté des sociétés Patrick SOFT et TRIPY

## Responsable Sécurité

M. Jean Luc VIELLEVILLE  
assisté de M. Marco Maria CALEGARI

## Responsable du service incendie

Colonel Tony VARO, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco.

## Service Comptabilité

Mlle Noëlle CHAVAGNAS, MM. Mohammed BOUGDIM, Philippe FERRUIT, Jérémy JOFFRE, Joseph MELILLI, Thierry VINCENT

## Responsable Informatique

M. Frédéric GUILLET

## Secrétariat administratif et technique

assuré par Mmes Patricia BEASLEY, Mireille GHIGLIONE, Marielle KRAEMER, Murielle LAMONGIE, Corinne LEGAIN, Frédérique MAINGUY, Melissa MATHIEU, Minka PHEULPIN-MARTINO, Amaury ALLENT, Caline DEALEXANDRIS, Nathalie VERDINO. MM. Monji BOUDABOUS, Majdi HAJJAR, Romain PUGLIESE.

## Travaux extérieurs

Chef de service : M. Roland LAMONGIE  
assisté de MM. Fabrizio BECCHI, François BRYSELBOUT, Gérard DELLA ROCCA

## Responsable structures extérieures

MM. Didier WALTZ et Ronan LE GALLOU

## Responsable des véhicules de l'organisation :

M. Christophe ALLGEYER assisté de M. Georges CURRENO

## L'ensemble des automobiles utilisées par les organisateurs est fourni par RENAULT

## N° visa attribué par l'ACM : 18.02

Tous les officiels du Rallye, à l'exception des commissaires sportifs sont juges de faits.

Avec la collaboration des Membres de l'Automobile Club de Monaco et de sa Commission des Voitures de Collection.

## III - MODALITES GENERALES

### ART. 3 - DESCRIPTION

Le 21<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE, épreuve inscrite au calendrier international de la FIA, d'une longueur totale de 2199 à 3707 km, est divisé en 4 étapes au cours desquelles sont prévues 15 zones de régularité.

Tous les départs se feront de minute en minute sauf pour l'étape finale où ils s'effectueront de 30 secondes en 30 secondes (Art. 12.1).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et les feuillets d'itinéraires.

En fonction des disponibilités dans les villes de départs, les concurrents prendront, aux choix le départ de : Bad Hombourg, Barcelone, Glasgow, Lisbonne, Monte-Carlo, Oslo et Reims.

### ART. 4 - VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière et dont un modèle similaire a participé à un Rallye Monte-Carlo entre 1955 (25<sup>e</sup> édition) et 1980 (48<sup>e</sup> édition), titulaires :

- d'un Passeport Technique Historique de la FIA (P.T.H.),
- ou d'un laissez-passer pour voiture de rallye de régularité historique de la FIA (L.P.V.R.H.),
- ou d'une carte d'identité FIVA.
- ou d'une carte d'identité Nationale

Elles seront réparties selon les catégories suivantes :

- I - voitures construites avant le 31/12/1961
- II - voitures construites entre le 1/1/1962 et le 31/12/1965
- III - voitures construites entre le 1/1/1966 et le 31/12/1971
- IV - voitures construites entre le 1/1/1972 et le 31/12/1979

Chaque catégorie est répartie en 3 classes de cylindrées :

- 1 - jusqu'à 1.300 cm<sup>3</sup>,
- 2 - de 1.301 cm<sup>3</sup> à 2.000 cm<sup>3</sup>,
- 3 - au dessus de 2.000 cm<sup>3</sup>.

**Les voitures admises seront choisies par l'organisateur qui se réserve le droit d'imposer la moyenne "Haute" à certains véhicules très sportifs et d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.**

#### CHOIX THEORIQUE DES MOYENNES

Les moyennes "Basse" et "Intermédiaire" ne peuvent être demandées que pour les voitures des catégories et classes ci-dessous (sauf cas particulier). Cette demande sera validée par le Comité de Sélection.

<b>BASSE</b>	<b>I.1</b>	<b>I.2</b>	<b>I.3</b>	<b>II.1</b>
<b>INTERMÉDIAIRE</b>	<b>II.2</b>	<b>II.3</b>	<b>III.1</b>	<b>IV.1</b>

#### ART. 5 - EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, titulaires d'un permis de conduire.

Tous les membres de l'équipage doivent soit :

- être en possession d'une quelconque licence conducteur de compétition ou de régularité, valable pour l'année 2018, émise par une Association reconnue par la FIA ;
- demander pour la durée de l'épreuve, en l'accompagnant d'un certificat médical, un «Permis de Pilotage pour Rallye de Régularité» délivré par l'Automobile Club de Monaco et remis lors des contrôles administratifs dans la ville de départ. Il fera l'objet du paiement d'un droit de 70 €. Cette somme devra être payée avec les droits d'engagement et **ne sera pas remboursable en cas de forfait ou de changement.**

#### ART. 6 - FORMULAIRES D'ENGAGEMENT - EQUIPES

**6.1** - Toute personne souhaitant participer à ce Rallye de régularité historique doit faire parvenir le formulaire d'engagement dûment rempli au Secrétariat du Rallye, au plus tard le 6 novembre 2017.

Les détails concernant le/s équipier/s peuvent être envoyés jusqu'au moment des vérifications administratives. **Un membre de l'équipage pourra être remplacé jusqu'au moment des vérifications administratives**, avec l'accord des organisateurs. Seuls les Commissaires Sportifs peuvent autoriser le remplacement de tous les membres d'un équipage. **Une voiture ne pourra être remplacée qu'avec l'accord du comité d'organisation.**

Toutes les inscriptions à l'épreuve doivent être accompagnées des documents demandés dans la brochure "dossier d'inscription".

**6.2** - Par le fait d'envoyer le formulaire d'engagement, tous les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

#### **6.3** - INSCRIPTIONS D'EQUIPES

Pour participer à l'attribution de la coupe de la meilleure équipe, des équipes peuvent s'inscrire jusqu'au 27 novembre 2017 soit une semaine après la confirmation des engagements. Une voiture ne peut participer que dans une seule équipe.

Une équipe doit se composer d'au minimum 5 équipages et au maximum 10 et peut s'inscrire sous un nom choisi librement.

#### ART. 7 - DROITS D'ENGAGEMENT - FORFAITS

Le montant des droits d'engagement est fixé, pour un équipage composé de 2 personnes, à 4.800 €. Ils seront encaissés à la réception de l'engagement.

En cas de désistement avant le 31 décembre 2017, 20% des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation. Ces droits ne seront pas remboursés en cas de forfait déclaré après le 31 décembre 2017.

Ces droits d'engagement comprennent :

- 1) 2 plaques de Rallye et 1 plaque «ASSISTANCE»,
- 2) 2 numéros de Course noirs sur fond blanc,
- 3) Les cadeaux souvenirs de l'épreuve, ainsi que le film de l'épreuve,
- 4) Le buffet, à Valence, Samedi 3 Février 2018,
- 5) Le buffet, à Monaco, Mardi 6 Février 2018, sur le Quai Albert 1<sup>er</sup> (+ accès au buffet pour l'assistance, pour 2 personnes),
- 6) Le logement en chambre double pour 2 nuits : Mardi 6 et Mercredi 7 Février 2018, à Monaco, dans un hôtel de luxe, avec petits déjeuners pris en salle de restaurant pour 2 personnes,
- 7) La Soirée de Gala de Remise des Prix, Salle des Etoiles du Sporting Monte-Carlo, le Mercredi 7 Février 2018, pour 2 personnes (tenue de soirée "smoking" obligatoire).
- 8) La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, telle que définie à l'article 8.

## ART. 8 - ASSURANCES

Conformément à la réglementation générale Française des épreuves et compétitions sportives se déroulant sur la voie publique, le Comité d'Organisation contractera une police d'assurance auprès d'une ou plusieurs sociétés agréées par le Gouvernement Princier, garantissant en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de l'épreuve du fait du Rallye :

- a) Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, pouvant incomber aux Organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents.
- b) Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, pouvant incomber aux Organisateurs et aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de tout autre collectivité publique participant au Service d'Ordre, à l'organisation ou au Contrôle de l'épreuve, ou envers leur ayant-droit du fait des dommages corporels ou matériels aux dits agents.
- c) Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Etat, aux Départements et aux Communes pour tous dommages causés aux tiers par les fonctionnaires, agents ou militaires mis à la disposition de l'Organisation ou leur matériel.
- d) Les conditions générales de la police stipuleront notamment que la garantie est accordée jusqu'à concurrence de 15.244.902 € par sinistre, en ce qui concerne les dommages corporels ; jusqu'à concurrence de 2.286.736 € par sinistre en ce qui concerne les dommages matériels.
- e) La police d'assurance devra également mentionner une clause aux termes de laquelle l'assureur renoncera en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les autorités départementales ou municipales, ainsi que contre toute autre personne relevant des dites Autorités à un titre quelconque.
- f) La garantie de cette assurance s'exercera dans tous les pays traversés.
- g) Elle prendra effet au plus tôt à partir du moment où sera donné le départ et sera acquise pendant le rallye et les manifestations portées au programme officiel. Ainsi, tout dommage du fait des concurrents en dehors du Rallye sera de leur responsabilité civile personnelle.
- h) En cas d'abandon au cours du Rallye, la garantie cessera automatiquement dès le moment de cet abandon. L'heure de cet abandon sera considérée comme étant celle de fermeture du contrôle horaire suivant.
- i) En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit à l'Automobile Club de Monaco, au plus tard dans les 3 jours.
- j) La garantie de la police d'assurance visée au présent article est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber au concurrent tenant le volant, tant à l'égard de son coéquipier, qu'à l'égard des passagers ayant pris place dans son véhicule.
- k) Le Comité d'Organisation décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, émeutes, mouvements populaires, attentats et cas de force majeure, etc. dont pourraient être victimes les concurrents et les occupants du véhicule et dont toutes les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être supportées par ceux-ci.

L'assureur de l'organisation est ASCOMA Jutheau & Husson - 24, bd Princesse Charlotte - BP 29 - MC 98007 Monaco Cedex - Tél. +377 97 97 22 22 - Fax +377 93 25 08 22 - prod.ard@ascoma.com

## ART. 9 - ADDITIFS - AFFICHAGE OFFICIEL

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin.

Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés qui feront partie intégrante du présent règlement.

Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signé par les Commissaires Sportifs. Ces additifs seront affichés à l'entrée de l'Automobile Club de Monaco et sur les panneaux d'affichages officiels installés à l'intérieur des Parcs de fin d'étape de Valence et Monaco. Ils seront en outre communiqués directement aux participants, qui devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible, pendant le déroulement du Rallye.

## ART. 10 - APPLICATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le directeur de course est chargé de l'application du présent règlement pendant le déroulement du Rallye. Tout cas non prévu dans le règlement sera étudié par les Commissaires Sportifs, seuls habilités à prendre une décision. **En cas de litige le texte français fera foi.**

## IV - OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

### ART. 11 - EQUIPAGES

**11.1** - Seuls les équipages spécifiés sur le formulaire d'engagement seront admis au départ. L'absence d'un membre de l'équipage ou l'admission d'une personne additionnelle à bord peut entraîner l'exclusion de la voiture (voir également art. 5 et 6.1).

**11.2** - Une feuille spécifique, considérée comme «fiche d'identité», comportant les photos d'identité récentes ainsi que tous les détails relatifs à la voiture, devra être apposée à l'intérieur de la voiture côté gauche pendant la durée du Rallye.

## ART. 12 - ORDRE DE DEPART - PLAQUES - NUMEROS - GPS

**12.1** - Tous les départs se feront de minute en minute sauf pour l'étape finale où ils s'effectueront de 30 secondes en 30 secondes. Les départs auront lieu dans l'ordre des 3 moyennes : Haute, Intermédiaire, Basse.

Ce qui implique que les concurrents ayant choisi la Vitesse Moyenne Haute se verront attribuer les plus petits numéros.

**Les départs se feront dans l'ordre croissant des numéros de compétition jusqu'à la fin des étapes de Concentration et de Classement. A l'issue de l'étape de Classement, les départs des étapes Commune 1 et 2 et de l'étape Finale, se feront dans l'ordre d'un classement provisoire (hors pénalités routières) établi pour chaque moyenne après les 3 premières ZR.**

Tout retard au départ de l'épreuve ou d'une étape ou d'un secteur sera considéré comme un retard à un contrôle horaire et pénalisé comme tel (art. 18B2a).

Au-delà de 15 minutes de retard, l'équipage sera pénalisé de 10.000 points.

**12.2** - Le Comité d'Organisation fournira, lors des vérifications administratives, à chaque équipage, 2 plaques de Rallye réglementaires portant en lettres blanches sur fond rouge, l'inscription «Rallye Monte-Carlo Historique», le numéro du concurrent et le millésime 2018, 1 plaque «ASSISTANCE», 2 bandeaux au nom de la ville de départ, 2 numéros de course noirs sur fond blanc et 1 sticker "Pneus cloutés" de 15cm de diamètre qui devront figurer sur les voitures pendant toute la durée du Rallye.

**12.3** - Les plaques réglementaires du Rallye seront fixées de manière visible à l'avant et à l'arrière de la voiture. Elles ne devront pas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture, ni la lunette arrière. En cas d'abandon, ou de mise hors course, le concurrent est tenu d'enlever ses plaques de Rallye et de barrer ou d'enlever ses numéros de course.

La perte d'une plaque ou d'un numéro de course sera pénalisée d'une amende de 500 €.

Les numéros noirs sur fond blanc seront collés sur chacune des 2 portières avant. Les bandeaux «ville de départ» seront collés en haut des portes ou ailes arrières. (voir schéma en annexe II)

**12.4** - Au CH de Bourgoin Jallieu, durant l'étape de concentration, il sera remis aux concurrents un formulaire de caution à remplir, un boîtier de contrôle et de chronométrage GPS de la marque TRIPY "R", dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents. L'équipement est composé de 3 éléments (voir détail et montage en annexe IV) :

- le boîtier GPS TRIPY "R" proprement dit

- un câble d'alimentation et 4 velcros de fixation (**remis lors des vérifications administratives et obligatoirement installés par le concurrent avant les vérifications techniques dans les villes de départ**).

Une fois le matériel installé et testé, il ne peut en aucun cas être débranché ou quitter le véhicule jusqu'à la fin du Rallye sous peine d'une pénalité de 1800 points.

## ART. 13 - CARNET OU FICHE DE CONTROLE - CARNET D'INFRACTION

**13.1** - Au départ du Rallye, chaque équipage recevra un carnet ou une fiche de contrôle sur lesquels figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre 2 contrôles horaires. Ce carnet ou cette fiche seront rendus au contrôle d'arrivée de l'étape et remplacés au départ de l'étape suivante.

L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de son carnet d'infraction.

Ces documents devront être disponibles pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle, où ils devront être présentés personnellement par un membre de l'équipage pour être visés.

**13.2** - A moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle ainsi que sa perte entraînera la mise hors course.

**13.3** - Les vitesses moyennes imposées pour les Zones de Régularité sont inscrites sur le carnet de contrôle. Sur ordre de la direction de course, ces vitesses moyennes pourront être modifiées. Elles seront alors signalées au moyen d'un panneau de dimensions 80x60cm et d'une palette indiquant la nouvelle moyenne à respecter au départ des zones de régularité. Le concurrent devra remettre son carnet au commissaire en poste afin que celui-ci lui inscrive la nouvelle moyenne imposée.

**13.4** - L'équipage est seul responsable de la présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles, et de l'exactitude des pointages.

**13.5** - Il incombe donc à l'équipage de présenter son carnet de contrôle aux commissaires au moment correct, et de vérifier que l'heure est correctement inscrite. Seul le commissaire concerné sera autorisé à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle, manuellement ou au moyen d'un appareil à imprimante.

**13.6** – Le carnet d'infraction devra être rendu impérativement à la fin de l'étape finale sous peine de mise hors course.

## ART. 14 - CIRCULATION - REPARATIONS - PNEUS - ASSISTANCE - ECLAIRAGE

### 14.1

#### a) CODE DE LA ROUTE

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> infraction = pénalité décidée par les commissaires sportifs
- 2) 3<sup>e</sup> infraction = mise hors course possible.

**En particulier, tout dépassement de plus de 20 km/h de la vitesse instantanée légale autorisée par le code de la route entraînera :**

- 3) 1<sup>ère</sup> infraction = 500 points de pénalité
- 4) 2<sup>e</sup> infraction = 1000 points de pénalité
- 5) Récidive après notification de la 2<sup>e</sup> infraction = mise hors course immédiate.

Les agents ou officiels qui constateraient une infraction aux règles de la circulation commise par un équipage du Rallye, devront la lui signifier comme à des usagers de la route ordinaires et le noter sur le carnet d'infraction.

Le GPS mis à bord de chaque véhicule pourra permettre d'en vérifier également la vitesse en tout point du parcours et pourra donc servir au respect des paragraphes précédents.

#### b) - FORMALITES DE POLICE ET DE DOUANES

Les concurrents devront se munir des documents douaniers et d'assurance nécessaires.

Il est rappelé qu'en France un gilet fluorescent (par personne) d'un modèle agréé CE est obligatoire dans l'habitacle du véhicule, ainsi qu'un triangle de signalisation.

#### c) - ROUES ET PNEUMATIQUES

Seuls sont admis les pneumatiques conformes à l'usage routier des pays traversés, portant l'indication "DOT" ou "E" estampillée sur leurs flancs.

L'usage de pneumatiques cloutés est autorisé en fonction de l'état des routes (neige, verglas, etc...) et en respect du Code de la Route des pays traversés.

Extrait du Texte du Code de la Route français en annexe I. En cas de non respect :

- 1<sup>ère</sup> infraction = avertissement
- 2<sup>e</sup> infraction = 10.000 points de pénalité

Des juges de fait postés sur le parcours vérifieront le respect de cet article.

#### d) - ECLAIRAGE

**Ne seront autorisés que les phares similaires à ceux utilisés à l'époque. L'utilisation d'ampoules Xenon ou Del est interdite. Les pénalités pour non-conformité seront appliquées comme pour une infraction au code de la route (cf. Art 14.1.c).**

- 1<sup>ère</sup> Infraction = Avertissement
- 2<sup>e</sup> Infraction = 10.000 points de pénalité

**14.2** - Les réparations et le ravitaillement sont libres pendant toute la durée du Rallye, sauf dans les cas expressément interdits par une disposition du règlement (cf. art 21 : parc de fin d'étape).

Les dépannages sur le parcours du Rallye sont à la charge financière du concurrent ou de sa propre assurance.

**Les véhicules d'assistance ne pourront pas emprunter, dans les deux sens, les routes des Zones de Régularité pendant tout le déroulement du Rallye jusqu'au passage du dernier concurrent sous peine d'une pénalité de 10.000 points pour l'équipage dont ils sont chargés de l'assistance.**

**14.3** - Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- de bloquer intentionnellement le passage des voitures participantes ou de les empêcher de dépasser.
- de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif.

Il en sera de même avec les véhicules d'assistance dont le comportement anti-sportif ou la gêne occasionnée à d'autres concurrents entraînera des pénalités au concurrent dont ils sont chargés de l'assistance.

## ART. 15 - PUBLICITE

Conformément à l'Article 2.1.9 de l'annexe K au Code Sportif international de la FIA :

- La publicité sur les voitures routières de production de série (voir Art. 2.3) est autorisée des deux côtés de la carrosserie sous le niveau des fenêtres mais derrière l'axe des roues avant et devant l'axe des roues arrière. La publicité à l'avant et à l'arrière et sur le reste des côtés de la voiture est limitée à une superficie totale de 1400 cm<sup>2</sup>. Des espaces de 700 cm<sup>2</sup> chacun maximum, 1 à l'avant et 1 sur chaque côté, adjacents aux numéros de Compétition, peuvent être réservés à la publicité de l'organisateur, de la Compétition, publicité que le Concurrent ne pourra pas refuser. La publicité au-dessus et au-dessous du numéro de

Compétition, autre que celle de l'organisateur, peut être placée à côté du numéro de Compétition, sans toutefois entrer en contact avec le fond.

Le nom du pilote ne peut apparaître qu'une fois de chaque côté de la voiture, sur un emplacement ne dépassant pas 10x40 cm. Un insigne de club reconnu peut apparaître sur chaque côté de la voiture, ses dimensions ne dépassant pas 10x10 cm (voir schéma en annexe II).

Toute publicité non actuelle, à l'exception de la livrée publicitaire de période du modèle, doit être retirée.

1<sup>re</sup> infraction = Avertissement

2<sup>e</sup> infraction = 10.000 points de pénalité

## V - DEROULEMENT DU RALLYE

### ART. 16 - HEURE OFFICIELLE - ITINERAIRES

**16.1** - Pendant la durée du Rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante de France Télécom (tél. 3669) en France, et de Monaco Télécom (tél. 3699) pour Monaco, prise sur un poste fixe.

L'heure exacte du départ figurera sur le carnet de contrôle.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

**16.2** - De manière analogue aux Rallyes Monte-Carlo de l'époque et afin de favoriser la navigation, il ne sera publié que l'itinéraire détaillé. **Cet itinéraire ainsi que les tracés des Zones de Régularité, sous forme de cartes routières, seront disponibles sur le site internet de l'ACM : [www.acm.mc](http://www.acm.mc), à partir du 1<sup>er</sup> Décembre (AUCUN ROADBOOK NE SERA RECONNU PAR L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO).**

### ART. 17 - DISPOSITIONS GENERALES - CONTROLES

**17.1** - Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et fins des Zones de Régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA (conformes aux dessins de l'annexe III).

**17.2** - Le début de la zone de contrôle est indiqué par un sigle avertisseur à fond jaune avec le symbole correspondant. A une distance d'environ 25 mètres, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par un sigle identique à fond rouge. La fin de la zone de contrôle, environ 25 mètres plus loin, est indiquée par un sigle final à fond beige avec trois barres noires transversales.

Toute zone de contrôle (c'est-à-dire toute zone entre le premier panneau avertisseur jaune et le dernier sigle final beige à 3 barres transversales) est considérée comme Parc fermé.

**17.3** - **Les équipages sont astreints, sous peine de pénalisation, à se présenter à tout contrôle dans l'ordre et dans le sens du parcours. Sauf cas de force majeure, le parcours détaillé prévu par l'organisateur est obligatoire; l'utilisation de tout autre itinéraire entraînera une pénalisation de 10.000 pts. Le respect de l'itinéraire sera vérifié soit par des contrôles de passage tels que prévus dans l'art. 18, soit par le système GPS, tel que prévu dans l'art. 12.4. Ces contrôles GPS auront force de règlement.**

**17.4** - Les postes de contrôles commenceront à fonctionner 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente. Sauf pour les départs de Zones de Régularité où les postes seront opérationnels 30 minutes avant. Ils cesseront d'opérer 30 minutes après l'heure théorique de départ du dernier concurrent.

**17.5** - Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

**17.6** - Les signes distinctifs des officiels et des commissaires sont les tenues vestimentaires officielles de l'ACM et les plaquettes indiquant la fonction.

### ART. 18 - CONTROLES DE PASSAGE ET CONTROLES HORAIRES - ABANDONS - RETOUR EN COURSE

#### A) - CONTROLES DE PASSAGE

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 10.000 points (cf. art. 17.3).

L'organisateur peut prévoir des contrôles de passage secrets sur l'itinéraire, à sa discrétion.

#### B) - CONTROLES HORAIRES

**1.** A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage à bord de la voiture. L'équipage peut attendre pour son heure idéale avant le panneau jaune. L'heure idéale de pointage est celle obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond :

- pour le parcours de concentration, les étapes de classement et commune, au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.

- pour l'étape finale, au déroulement de la minute idéale de pointage ou de la demi-minute qui la précède.

Exemple :

Temps idéal pour le secteur :	40 minutes	
Heure de départ du secteur :	10h12'30"	
Heure idéale de pointage :	10h52'30"	
Entrée dans la zone de pointage :	entre 10h52'30" et 10h53'29"	pas de pénalisation pour retard
Entrée dans la zone de pointage :	entre 10h52'00" et 10h52'29"	pas de pénalisation pour avance

L'heure idéale de pointage appartient à la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle, mais les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

2. Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Pour tout retard : 100 points par minute ou fraction de minute plafonnés à 10.000 points (lors des parcours de concentration ces pénalités seront de moitié).
- Pour toute avance : 600 points par minute ou fraction de minute plafonnés à 10.000 points.
- L'absence d'un visa d'un contrôle horaire ou l'arrivée au contrôle après le retard maximum autorisé de 30 minutes entraînera une pénalisation de 10.000 points. **Aux 4 contrôles horaires de fin d'étape ou partie d'étape à Valence (classement et commune 1<sup>ère</sup> partie), Monaco (commune 2<sup>e</sup> partie et finale), l'absence de visa ou un retard supérieur à 30 minutes entraînera la mise hors course.**

### C) - ABANDONS - RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le Rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire et manque un contrôle, il pourra être admis de nouveau dans le Rallye à condition que dans l'heure qui suit sa non présentation à ce contrôle, il informe la Direction de Course de son intention de continuer.

De plus l'équipage devra pointer au contrôle horaire de fin d'étape journalière dans les 30 minutes suivant son heure idéale théorique, moteur en route et sans aucune aide extérieure.

Si l'une de ces trois conditions n'est pas respectée, le Concurrent sera mis hors course et ne pourra pas poursuivre le Rallye. Cependant ses invitations à Monte-Carlo (hôtels, buffet, dîner de gala) et ses cadeaux sont toujours à sa disposition.

**Pour être classés à la fin du Rallye, les équipages devront avoir effectué au moins la moitié des épreuves de régularité.**

## ART. 19 - PARCS DE REGROUPEMENT

**19.1** - A leur arrivée aux contrôles horaires des parcs de regroupement, les équipages remettront au commissaire concerné leur carnet de contrôle. Les équipages recevront des instructions sur leur heure de départ.

**19.2** - Ces parcs de regroupement servent à réduire les intervalles qui ont pu se créer entre les voitures concurrentes à la suite de retards et (ou) d'abandons. Il faut donc prendre en considération l'heure de départ du regroupement et non sa durée.

## ART. 20 - ZONES DE REGULARITE - ETALONNAGE - APPAREILS DE MESURE

**20.1** - Les Zones de Régularité se situent sur routes ouvertes à la circulation publique conformément à l'Article 9.5 du Règlement standard des Rallyes historiques de régularité de la FIA. Elles doivent être parcourues à une vitesse moyenne, imposée par l'organisateur, différente pour chaque Zone, mais toujours inférieure à 50 km/h.

### CHRONOMETRAGE :

Dans chaque Zone de Régularité l'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion et à n'importe quel endroit du test de régularité. Il y aura au minimum un point de chronométrage intermédiaire par Zone de Régularité. Toutefois aucune prise de temps ne sera effectuée dans le premier kilomètre de la Zone, ainsi que dans les villages, depuis le panneau "entrée de village" jusqu'à une distance d'un (1,00) kilomètre après le panneau "sortie de village".

Les Zones de Régularité seront parcourues sans s'arrêter ni ralentir de manière excessive sous peine de pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

La recherche ou toute action visant au repérage des points de chronométrage, ainsi que la transmission de ces informations, sera considérée comme un comportement antisportif et entraînera la mise hors course immédiate du concurrent en ayant bénéficié.

Deux chronométrages distincts pourront être appliqués lors des Zones de Régularité :

- Le chronométrage traditionnel sera effectué au 1/10<sup>e</sup> de seconde. Chaque 1/10<sup>e</sup> de seconde au-dessus ou au-dessous du temps imparti aux points relevés (basé sur la distance depuis le départ et la moyenne imposée) entraînera une pénalité d'un point, plafonnée à 20.000 points.
- Le chronométrage automatisé par système GPS sera effectué à la seconde. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous du temps imparti aux points relevé par GPS (basé sur la distance depuis le départ et la moyenne imposée) entraînera une pénalité de 10 points, plafonnée à 20.000 points.

L'addition des pénalités de l'ensemble des points de chronométrage sera plafonnée à 20.000 points par Zone de Régularité.

**Tout dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne imposée, calculé entre le départ et n'importe quel point de chronométrage, entraînera une pénalité de 30.000 points et la mise hors course automatique en cas de récidive, après notification de la 1<sup>re</sup> pénalité.**

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié (boîtier GPS - alimentation) - (voir l'annexe IV pour l'installation dans l'habitacle). Ce matériel pourra être contrôlé en tout point du parcours par l'organisateur, notamment au début et à la fin de chaque Zone de Régularité. Toute action visant à en empêcher le parfait fonctionnement pourra entraîner la mise hors course.

#### PROCEDURE DE DEPART / D'ARRIVEE :

- **ATTENTION !!!** Il n'y a pas de contrôle horaire au départ des Zones de Régularité.
- En conséquence, il n'y a pas d'heure idéale pour le départ d'une Zone de Régularité. Ce départ se fera dans l'ordre de présentation des voitures, indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement.
- Aucun document n'est à présenter aux commissaires et ceux-ci ne délivreront aucun document sauf dans le cas de l'article 13.3.
- Dans la zone de 100 à 500 mètres précédant le départ, il est recommandé de ne pas se dépasser. Le début de cette zone sera indiqué par les panneaux (cf. annexe III) à fond jaune.
- Le départ sera donné "départ arrêté" au niveau du panneau rouge à la minute pleine (ou 30 secondes pleines dans l'étape finale) décomptée par les commissaires ou l'horloge placée au départ.
- Départ anticipé : Le franchissement de la ligne de départ avant le signal des commissaires ou avant le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de 1000 points.
- Départ retardé : Le franchissement de la ligne de départ dans un délai supérieur à 10 secondes après le signal des commissaires ou le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de 1000 points.

Les lignes d'arrivée et tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiqués.

**A l'issue de chaque Zone de Régularité un point "STOP" sera matérialisé par les panneaux à fond rouge. Les concurrents devront s'y arrêter.** Aucun document n'est à présenter aux commissaires, et ceux-ci ne délivreront aucun document. Les concurrents ne pourront repartir qu'après le signal du commissaire.

**20.2** - Toute Zone de Régularité non achevée ou non effectuée sera pénalisée.

- a) Pour toute Zone de Régularité non achevée, l'équipage sera pénalisé des points obtenus par l'équipage ayant réalisé le plus mauvais classement dans l'épreuve, majoré de 600 points, plafonné à 20.000 points.
- b) Pour chaque Zone de Régularité non effectuée, l'équipage concerné sera pénalisé de 30.000 points.

### **20.3 - BASE D'ETALONNAGE**

Cette mesure a été effectuée durant l'étape de Concentration, sur le secteur BOURGOIN JALLIEU - CREST, commun à tous les itinéraires. Son descriptif sera disponible sur le site internet de l'ACM : **www.acm.mc**.

La zone d'étalonnage a été mesurée avec le système Digitech "Zephyr".

### **20.4 - APPAREILS DE MESURE**

Pour conserver l'intégrité esthétique des voitures et la conformité à la période du véhicule, un seul instrument à affichage mécanique de mesure de distance, pourra être fixé définitivement dans la voiture.

Tout autre appareil, à affichage électronique, ou non, sera autorisé, à condition qu'il soit fixé temporairement, sans aucune modification du tableau de bord ou de l'habitacle (découpe, etc.), et **obligatoirement retiré dans les parcs de fin d'étape**, sous peine de pénalités.

- 1<sup>re</sup> Infraction constatée = avertissement
- 2<sup>e</sup> Infraction = 5.000 points de pénalité.
- 3<sup>e</sup> Infraction = 10.000 points de pénalité.

### **ART. 21 - PARC DE FIN D'ETAPE**

Les voitures sont en régime de «Parc fermé» dès leur entrée dans une zone de contrôle (panneau avertisseur jaune) et jusqu'au départ de celle-ci (panneau de fin de zone de contrôle). Uniquement en cas d'un pneu dégonflé, il peut être octroyé à l'équipage concerné un temps maximum de 5 minutes supplémentaires pour changer le pneu dans cette zone de contrôle.

Pendant le régime de «Parc fermé» il est strictement interdit de procéder à toute intervention sur la voiture (réparation/assistance/ravitaillement, etc) sous peine de pénalités :

- 1<sup>re</sup> Infraction constatée = avertissement
- 2<sup>e</sup> Infraction = 5.000 points de pénalité.
- 3<sup>e</sup> Infraction = 10.000 points de pénalité.

Les Parcs de fin d'étape seront des parcs gardiennés et ouverts au public. Les voitures devront **obligatoirement y rester ; l'assistance sera interdite ; les voitures ne devront pas être couvertes d'une bâche**, conformément au régime des parcs fermés.



## VI - VERIFICATIONS

### ART. 22 - VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

**22.1** - Tous les équipages participant au Rallye doivent se présenter aux vérifications techniques et administratives prévues conformément au programme du Rallye.

**Les originaux des documents suivants doivent être présentés, pour pouvoir prendre le départ :**

- permis de conduire des personnes composant l'équipage,
- licences de conducteur des membres de l'équipage,
- documents officiels de la voiture d'après la législation nationale du pays dans lequel la voiture est enregistrée (certificat d'immatriculation),
- confirmation d'assurance pour la voiture (carte verte internationale),
- Passeport Technique Historique de la FIA ou Laissez-Passer pour Régularité Historique de la FIA, ou Carte d'Identité FIVA ou Nationale de la voiture (cf. art. 4).

**22.2** - Les vérifications effectuées avant le départ seront d'ordre tout à fait général (contrôle de la marque et du modèle de la voiture, numéro de châssis, année de construction, conformité de la voiture avec l'original de sa fiche d'identité historique et le Code de la Route National, etc).

Les voitures devront être équipées d'un extincteur d'une capacité minimale de 2kg, vérifié en ordre de marche.

**Remise aux équipages des éléments constituant l'identification de la voiture par l'organisateur : numéros de compétition, nom de la ville de départ, fiche d'identité de l'équipage, plaques de Rallye, câble Tripy "R".**

**22.3** - L'Organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture n'ayant pas les caractéristiques mentionnées sur le dossier d'engagement. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'engagement restera acquise à l'Organisation. Tout changement d'équipage ou de véhicule, pour quelque raison que ce soit, devra être préalablement accepté par l'Organisation (art. 6.1).

### ART. 23 - CONTROLE FINAL

Dès son arrivée à Monaco, chaque équipage doit rendre disponible sa voiture pour un éventuel contrôle effectué par les commissaires techniques dans le parc fermé (cf. art. 21).

### ART. 24 - RECAPITULATIF DES PENALITES

Articles	Objet	Départ refusé	Mise hors course	Pénalités
11.1	Abandon d'un membre de l'équipage		X	
12.1	+15' présentation au départ			10.000 pts
12.3	Absence d'un N° ou d'une plaque			500 €
12.4	Boîtier Tripy débranché			1.800 pts
13.2	Perte ou rectification non approuvée du Carnet ou de la fiche de Contrôle		X	
13.6	Perte du Carnet d'infraction		X	
14.1 a	Code de la route : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Infraction		possible	X pts
	3 <sup>e</sup> Infraction			
	Dépassement de plus de 20 km/h de la vitesse légale autorisée		X	500 pts 1.000 pts
	1 <sup>re</sup> Infraction			
2 <sup>e</sup> Infraction				
	3 <sup>e</sup> Infraction (récidive après notification)			
14.1 c	Pneumatiques : 1 <sup>re</sup> Infraction = Avertissement 2 <sup>e</sup> Infraction			10.000 pts
14.1 d	Eclairages : 1 <sup>re</sup> Infraction = Avertissement 2 <sup>e</sup> Infraction			10.000 pts
14.3	Comportement anti-sportif		possible	
15	Publicité : 1 <sup>re</sup> Infraction = Avertissement 2 <sup>e</sup> Infraction			10.000 pts
17.3	Non respect de l'itinéraire			10.000 pts
18.A	Absence de visa à un Contrôle de Passage (CP)			10.000 pts
18.B2a	1' retard à un Contrôle Horaire (CH)			100 pts
	1' retard à un Contrôle Horaire lors des parcours de concentration			50 pts
18.B2b	1' avance à un Contrôle Horaire (CH)			600 pts

18.B2c	Absence de visa à un Contrôle Horaire Arrivée au-delà du délai maximum de 30' en fin d'étape ou de partie d'étape (sauf étape de concentration)		X	10.000 pts
18.C	Absence de visa de CP ou CH avec non information de Direction Course		X	
20.4	Instruments de mesure : 1 <sup>re</sup> Infraction : Avertissement 2 <sup>e</sup> Infraction 3 <sup>e</sup> Infraction			5.000 pts 10.000 pts
21	Infraction au régime de "parc fermé" : 1 <sup>re</sup> Infraction : Avertissement 2 <sup>e</sup> Infraction 3 <sup>e</sup> Infraction			5.000 pts 10.000 pts
22.1	Non présentation des originaux	X		
22.3	Non conformité à la demande d'engagement	X		

## EPREUVE DE REGULARITE

Articles	Objet	Départ refusé	Mise hors course	Pénalités
18.C	Moins de la moitié des ZR effectuée		X	
20.1 20.1	Arrêt ou attente dans un test de régularité <u>Chronométrage traditionnel</u> : par dixième de seconde d'avance ou de retard plafonné à		X	1 pt 20.000 pts
20.1 20.1	<u>Chronométrage par GPS</u> : par seconde d'avance ou de retard plafonné à		X	10 pt 20.000 pts
20.1 20.1	Reconnaissance pendant le déroulement de l'épreuve Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne imposée : 1 <sup>re</sup> Infraction 2 <sup>e</sup> Infraction (récidive après notification)		X	30.000 pts
20.1 20.1	Départ anticipé Départ retardé			1.000 pts 1.000 pts
20.2 a 20.2 b	Epreuve de régularité non achevée Epreuve de régularité non effectuée			20.000 pts 30.000 pts

## VII - CLASSEMENTS - PRIX - RECLAMATIONS

### ART. 25 - CLASSEMENTS

**25.1** - Les pénalisations seront exprimées en points. Le résultat final sera établi en les additionnant. Celui qui aura obtenu le plus petit total sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième et ainsi de suite. Les résultats des classes seront établis de la même façon.

**25.2** - Classement des Equipes (voir aussi article 6.3). L'équipe qui aura obtenu le plus petit total après avoir additionné les pénalisations des cinq meilleurs équipages sera le vainqueur de ce classement.

**25.3** - En cas d'ex-æquo sera proclamé vainqueur celui qui aura la voiture la plus ancienne. Si cela ne suffisait pas à départager les équipages ex-æquo, les pénalisations des premiers, deuxième, troisième, quatrième, etc. secteurs de test de régularité seraient alors prises en considération. Cette règle peut être applicable à tout moment du Rallye.

**25.4** - Le classement provisoire sera publié le Mercredi 7 février 2018 à 12h à la Permanence du Rallye, située dans les locaux de l'Automobile Club de Monaco, 23 bd Albert 1<sup>er</sup>, et dans le Parc fermé situé Quai Albert 1<sup>er</sup>. Le classement sera définitif à partir de 12h30.

### ART. 26 - INSIGNES

- Chaque membre des équipages classés aura droit à l'insigne boutonnière du Rallye Monte-Carlo Historique avec le cartouche de l'année 2018.
- Les concurrents auxquels cet insigne aura été accordé au cours des précédentes compétitions ne recevront que le cartouche de l'année.
- Afin de conserver à cet insigne toute la valeur qui s'attache à son attribution, les concurrents sont informés que sa délivrance est minutieusement contrôlée par l'établissement d'un fichier et que les insignes perdus ne sont pas remplacés.

## **ART. 27 - COUPES**

- 27.1** - CLASSEMENT GENERAL (aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)
- 27.2** - CLASSEMENT PAR CATEGORIE (aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)
- 27.3** - CLASSEMENT PAR CLASSES DE CYLINDREE (au 1<sup>er</sup>)
- 27.4** - CLASSEMENT PAR EQUIPE
- 27.5** - CLASSEMENT EQUIPAGE FEMININ
- 27.6** - CLASSEMENT EQUIPAGE MIXTE
- 27.7** - COUPE DE LA COMMISSION HISTORIQUE
- 27.8** - CLASSEMENT DU PILOTE OU CO-PILOTE MONEGASQUE LE MIEUX CLASSE
- 27.7** - MEMBRE DE L'ACM LE MIEUX CLASSE

## **ART. 28 - REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le Mercredi 7 février 2018 à 20h30 dans la Salle des Etoiles du Sporting Monte-Carlo. Tenue de soirée (smoking) de rigueur.

## **ART. 29 - RECLAMATIONS**

**29.1** - Toute réclamation devra être faite selon l'Art. 174 du Code Sportif International de la FIA et remise par écrit au directeur de course, accompagnée d'une caution de 1.000 € payable en espèce. Chaque réclamation doit être présentée par un seul équipage et ne doit impliquer qu'un seul équipage ou l'organisateur.

**29.2** - Toute décision des Commissaires Sportifs est définitive.

# **ATTENTION**

Il est rappelé que les noms "Automobile Club de Monaco", "A.C.M.", "Rallye Monte-Carlo", "The Monte", etc... ainsi que les sigles et formes de la plaque de rallye sont enregistrés et propriétés de l'A.C.M. et ne peuvent pas être utilisés sans autorisation spécifique.



**FIA**  
HISTORIC  
REGULARITY  
RALLY

# 21<sup>st</sup> RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

JANUARY 31<sup>st</sup> - FEBRUARY 7<sup>th</sup> 2018



Under the High Patronage of  
THEIR SERENE HIGHNESSES THE PRINCE AND THE PRINCESS OF MONACO

Organised by the  
AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

with the support of  
the GOUVERNEMENT PRINCIER,  
the MUNICIPALITY  
and the SOCIETE DES BAINS DE MER



Event counting for the 2018 FIA International calendar

**SUPPLEMENTARY REGULATIONS**

## I.- PROGRAMME

<b>MONDAY 28<sup>th</sup> AUGUST 2017</b>	Entry opening date
<b>MONDAY 6<sup>th</sup> NOVEMBER 2017</b>	Entry closing date (end of reception date for complete and paid entries)
<b>FRIDAY 17<sup>th</sup> NOVEMBER 2017</b>	Confirmation of selected cars.
<b>MONDAY 27<sup>th</sup> NOVEMBER 2017</b>	Entry closing date of the team inscription.

### CONCENTRATION TAB (cf. p 4-5)

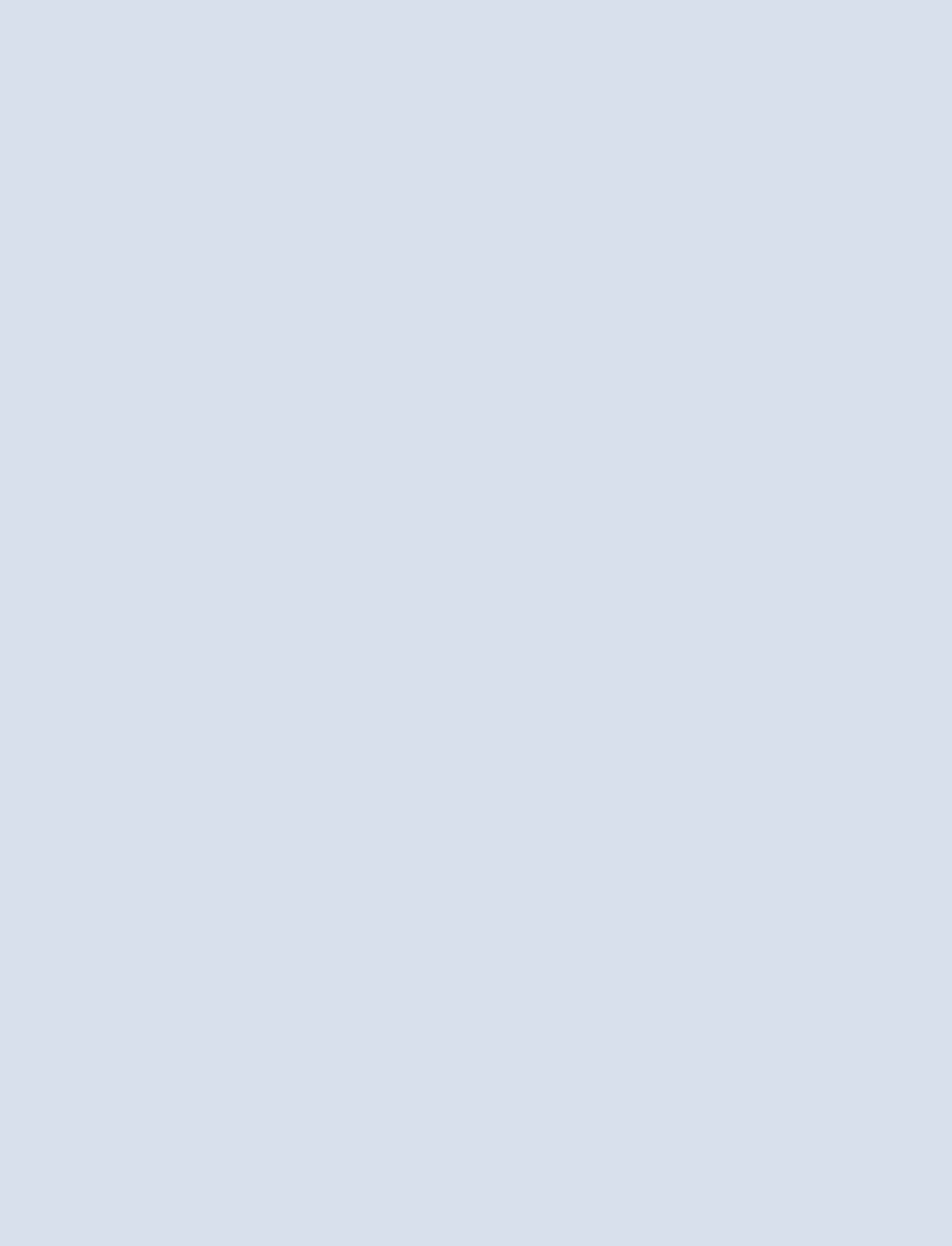
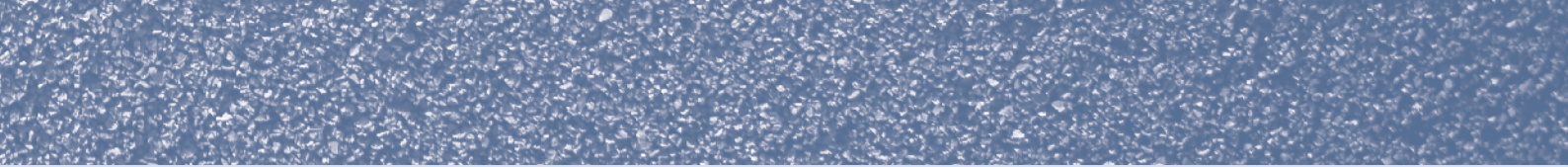
Administrative checks and scrutineering with distribution of plates and official documents will be given in the starting city the day before departure (if departure is early morning), or the same day. Competitors will receive from the ASN responsible for the start a summons letter. You will also find on our website [www.acm.mc](http://www.acm.mc) information about the starting cities.

<b>SATURDAY 3<sup>rd</sup> FEBRUARY 2018</b>	<b>GLASGOW, REIMS, OSLO, BAD HOMBOURG, LISBONNE, BARCELONE and MONTE-CARLO</b> itineraries
As from 06 h 10	Bourgoin Jallieu <b>Time Control</b> (Tripy Distribution)
As from 06 h 40	Bourgoin Jallieu <b>Re-start Time Control</b>
	1 <sup>st</sup> and 2 <sup>nd</sup> regularity tests common to all concentration legs:
As from 08 h 40	• Le Gua - Saint Michel les Portes
As from 10 h 50	• Col de Pennes - Pradelle
As from 12 h 10	Crest <b>Time Control</b>
As from 13 h 00	Valence <b>Time Control</b>
	Compulsory secured park, repairs forbidden

Welcom office in Valence - Champ de Mars (Mandatory): presents, as well as the invitations for the prize giving ceremony.

<b>SUNDAY 4<sup>th</sup> FEBRUARY 2018</b>	Start of the Classification Leg (in numbers order) "VALENCE - VALENCE" (about 344 km) including 4 regularity tests.
As from 07 h 00	VALENCE <b>Time Control</b>
As from 08 h 00	• La Croze - Antraigues-sur-Volane
As from 09 h 50	• Burzet - Burzet
As from 12 h 20	Saint Agrève <b>Time Control</b>
As from 12 h 50	• Le Sauzet - Lamastre
As from 13 h 30	• Lamastre - Plats
As from 14 h 20	Tournon sur Rhône <b>Time Control</b>
As from 15 h 10	VALENCE <b>Time Control</b> (Champ de Mars)
	Compulsory secured park, repairs forbidden

<b>MONDAY 5<sup>th</sup> FEBRUARY 2018</b>	Start of the Common Leg, part 1 (in the classification order after the first three ZR) "VALENCE - VALENCE" (about 450 km) including 4 regularity tests.
As from 07 h 00	VALENCE <b>Time Control</b> (Champ de Mars)
As from 08 h 25	• Col de Gaudissart - Col de Carri
As from 10 h 00	• Nonières - Col de Menée
As from 10 h 40	Clelles <b>Time Control</b> (train station)
As from 13 h 05	• La Motte Chalancon - Saint Nazaire le Désert
As from 14 h 55	Vassieux en Vercors <b>Passage Control</b>
As from 15 h 05	• Col de Carri - Saint Jean en Royans
As from 15 h 55	Saint Nazaire en Royans <b>Time Control</b>
As from 16 h 55	VALENCE <b>Time Control</b> (Champ de Mars)
	Compulsory secured park, repairs forbidden



## II – ORGANISATION

### ART. 1 - DEFINITION OF THE EVENT

This Rally, placed under the High Patronage of Their Serene Highnesses The Prince and The Princess of Monaco, organised by the Automobile Club de Monaco, under the care of the Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), of ASN members of the FIA and particularly the assistance of AVD (Germany), FFSA (France), KNA (Norway), FPAK and ACP (Portugal), RACC (Spain), RSAC and MSA (United Kingdom) is registered on the FIA international events calendar.

This FIA historical regularity Rally, a restricted event, reserved for historic vehicles, on invitation, is named:

#### 21<sup>st</sup> RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

It will be run in compliance with the FIA International Sporting Code and its Appendix K, the FIA standard supplementary regulations for Historic Regularity Rally (available on its website : [www.fia.com](http://www.fia.com)) and the supplementary regulations and its annexes.

### ART. 2 - ORGANISING COMMITTEE

President: Me Michel BOERI

Deputy President for Sport: Mr. Michel FERRY

Pa of the President : Mrs Marie BONIFAZIO

Race Director: Mr. Christian TORNATORE

Clerk of the Course: Mr. Christophe ALLGEYER

Deputy clerk: Mssrs. Bernard BERNABE,

Jean-Marie CONTERNO, Raymond GNUTTI,

Jean Marie GRANA, Alain PALLANCA, Christian POIRÉE

#### Commissariat general

General Commissioner : Mr. Christian TORNATORE

Deputy General Commissioner:

Mssrs. Christophe ALLGEYER, Jean-Michel MATAS,

Robert SCARLOT

Secretary: Mr. Antonio RIVELLO

#### Stewards of The Meeting

Chairman: Mr. Eric BARRABINO

assisted by Mssrs. Hervé ORSINI, Claude PELLERO

#### Scrutineers

President: Mr. Renato MOSCATI

#### Historic Cars Commission

Chairman: Mr. Gery MESTRE

assisted by Ms Patricia BEASLEY and Melissa MATHIEU

#### Media Commission

Chairman: Mr. Michel DOTTA

Media & communication manager: Mr. Richard MICOUD

#### Ethic and Dicipinary Commission

Mr. Guy DEALEXANDRIS

#### Medical Commission

Chairman: Dr. Robert SCARLOT

Vice-Chairman: Dr. Brigitte PASQUIER

#### Competitor's Relations and Welcoming Officers

Mssrs. Cédric LORENZI, Nicolas MINAZZOLI,

Alexandre PASTA, Christophe PONSET, Nicolas PONSET,

William RITCHIE, Giorgio STIRANO, Alain VIVALDA

assisted by Ms Patricia BEASLEY and Melissa MATHIEU.

#### Room, Food And Beverage Officer

Mr. Ruchdi HAJJAR

assisted by Ms Amandine BERTHIER

#### ACM Delegates In Starting Towns

Bad Hombourg : Mssrs. Gery MESTRE, Nicolas PONSET

Barcelone : Mssrs. Cédric LORENZI, Nicolas MINAZZOLI

Glasgow : Mr. Claude PLASSERAUD

Lisbonne : Mr. William RITCHIE

Monte-Carlo : Ms Patricia BEASLEY, Mélissa MATHIEU,

Mssrs. Jean FORTI, Christophe PONCET

Reims : Mssrs. René CLERISSI, Gérard GARINO,

Gérard GNUTTI, Jean-Marc HAIBLE, Bernard RICHELMI

Oslo : Mr. Alexandre PASTA

#### Protocol Commission

President: Me René CLERISSI

#### Board of Marshals

Mr. Jean-Michel MATAS

assisted by Mssrs. Jacky ADONTE and Alain PALLANCA

#### Chief Parking Marshals

Mr. Jean-Paul BERNE

#### Responsible for Marshals Equipment

Mssrs. Jean-Luc BRUGIERE and Franck BRUGIERE

#### Road Manager

Mssrs. Marco Maria CALEGARI, Jean-Marie CONTERNO

#### Calculation and Classifications

Mr. Jean-Louis ORSINI assisted by Patrick SOFT and TRIPY companies

#### Safety Officer

Jean Luc VIELLEVILLE

assisted by Mr. Marco Maria CALEGARI

#### Head of The Fire Department

Colonel Tony VARO, Commanding Officer

of the Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco.

#### Accounts / Ticketing

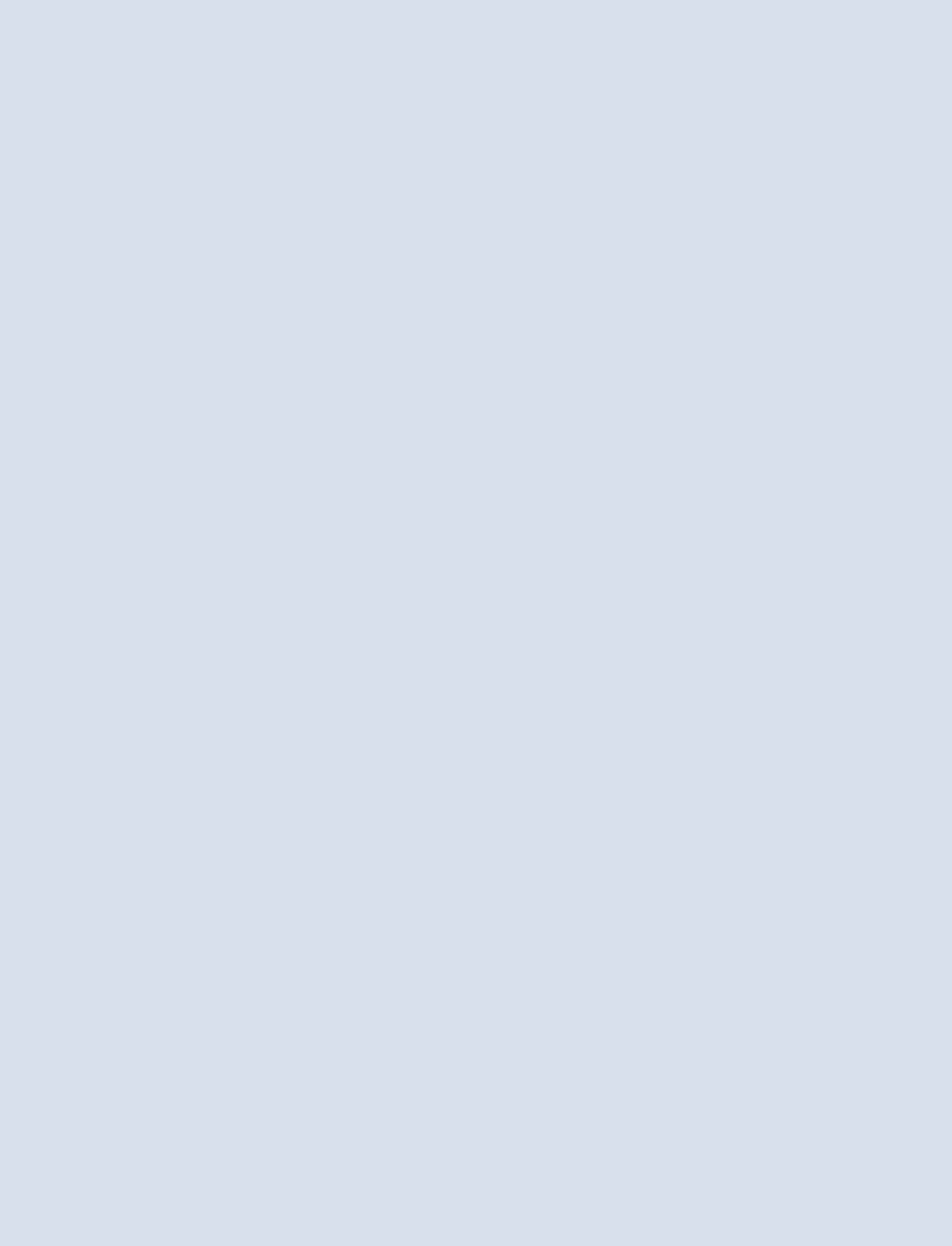
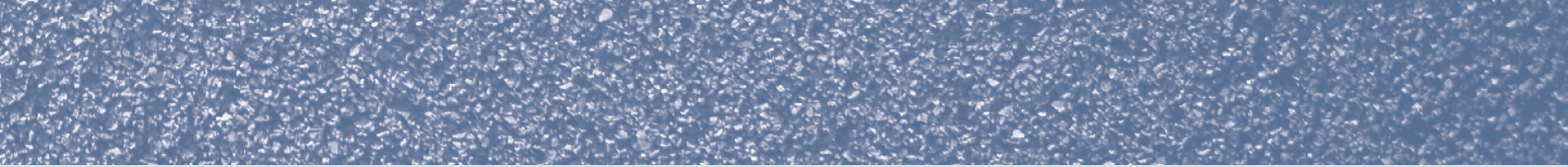
Ms Noëlle CHAVAGNAS, Mssrs. Mohammed BOUGDIM,

Philippe FERRUIT, Jérémy JOFFRE, Joseph MELILLI,

Thierry VINCENT

#### Data network Responsible

Mr. Frédéric GUILLET





## ART. 5 - ELIGIBLE CREWS

Any crew must be composed of a first driver plus one co-driver, each of them holding a valid driving licence.

All crew members must either:

- hold any kind of drivers' race or regularity licence valid for 2018 issued by an ASN member of FIA;
- or obtain a «FIA Regularity Rally Driving Permit» from the organiser and valid for the duration of the event upon payment of a 70 € fee and upon presentation of a medical certificate. This Permit will be issued by the Automobile Club de Monaco and delivered during the administrative checks in the starting town. The 70 € must be paid with the entry fees and will not be refundable in case of cancellation or change.

## ART. 6 - ENTRY FORMS - TEAMS

**6.1** - Any person wishing to take part in the historic regularity Rally must send the entry form duly completed to the Rally Secretariat by November 6th 2017 at the latest.

Details concerning the crew member(s) must be sent before the administrative checks.

**A crew member may only be replaced before the administrative checks** and must be approved by the organiser. Only the Stewards of the Meeting may authorize the replacement of all the crew members. **A car may be replaced only if approved by the organisation committee.**

All the application forms must be accompanied by the documents requested in the "registration form" brochure.

**6.2** - By submitting the entry application form, all the entrants undertake to abide by the provisions of these regulations.

### 6.3 - TEAM ENTRY

To participate in the team classification, teams may be entered up to November 27th 2017, one week after the entries confirmation date. Each car can only be entered in one team.

A team must be made up of a minimum of 5 crews and a maximum of 10 and can enter under a freely chosen name.

## ART. 7 - ENTRY FEES - WITHDRAWAL

The amount of the entry fee is 4.800 € for the crew consisting of 2 persons.

The fees will be cashed at reception of the entry. In case of cancellation by the competitor before December 31st 2017, 20% of the entry fee will be kept by the Organisation. In the case of withdrawal after the December 31st 2017, these fees will not be refunded.

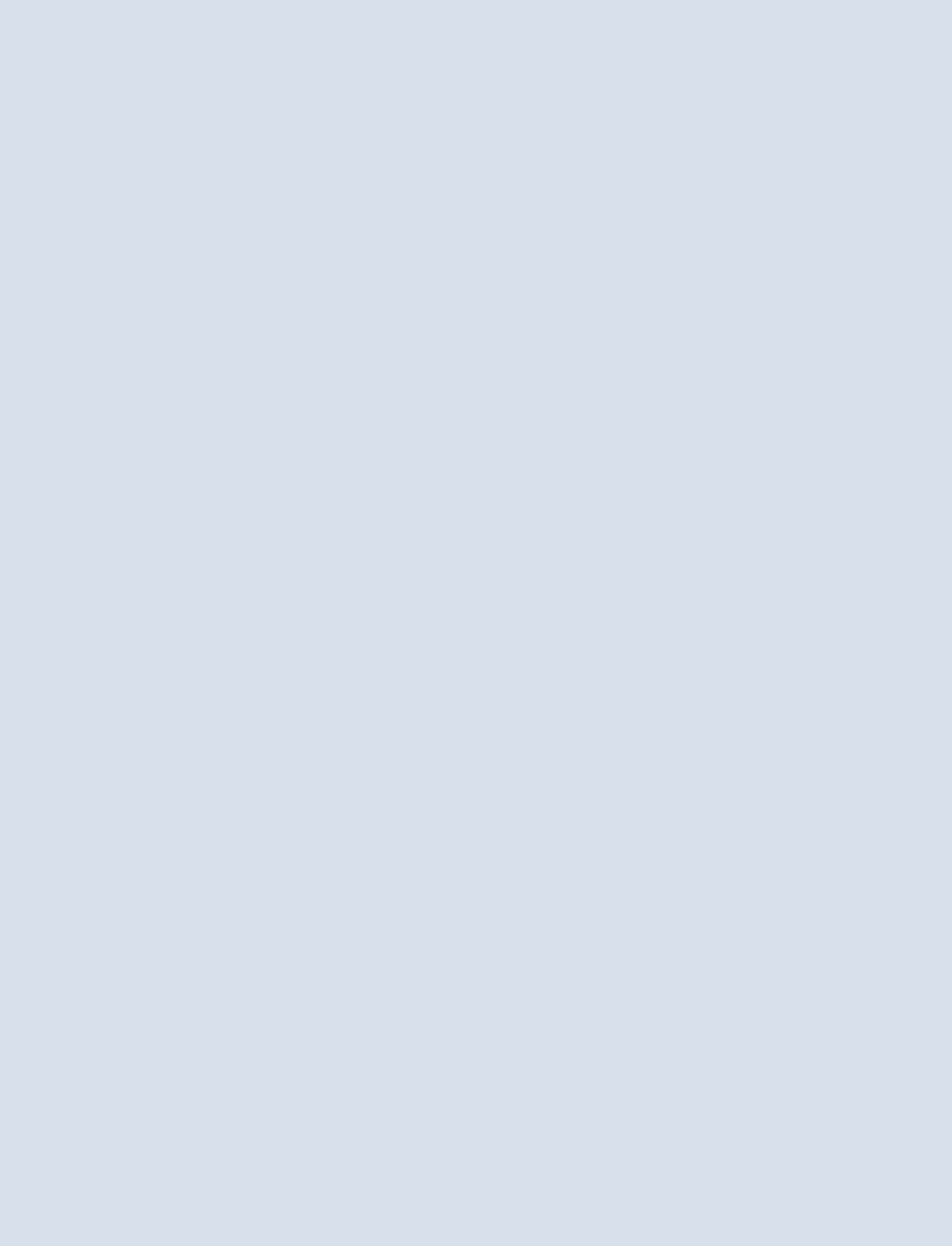
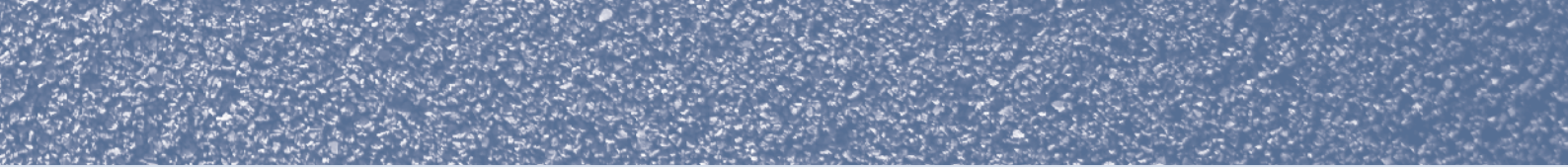
These entry fees include :

- 1) 2 Rally plates and 1 «ASSISTANCE» plate,
- 2) 2 Competition numbers, black on white background
- 3) Souvenirs of the event and the movie of the race,
- 4) Buffet in Valence, on Saturday, February 3<sup>rd</sup> 2018,
- 5) Buffet in Monaco, on Tuesday February 6<sup>th</sup> 2018, on Quai Albert Ier (+ access for the service crew, for 2 people)
- 6) Accommodation for 2 nights: Tuesday February 6<sup>th</sup>, 2018 and Wednesday February 7<sup>th</sup>, 2018, in a luxury hotel of Monaco, including breakfast for 2 persons served in the dining room,
- 7) 2 tickets for the Prize-giving Gala Dinner, on Wednesday February 7<sup>th</sup>, 2018, at the Salle des Etoiles of the Sporting Monte-Carlo (black tie and dinner jackets).
- 8) The insurance premium covering the competitor's third party liability, as defined here below.

## Art. 8 - INSURANCE

In conformity with general French regulations for sporting events and competitions taking place on public roads, the Organising Committee will take out an insurance policy with one or more companies approved by the Gouvernement of the Principality to cover, in case of accident, fire or explosion during the event caused as a result of the Rally:

- a) The financial consequences of any civil liability incumbent upon the Organisers or the competitors, due to any physical injury or material damage caused to spectators, third parties, or competitors.
- b) The financial consequences of any civil liability incumbent upon the Organisers or the competitors as regards civil servants, or any state organisations assisting the police contingent, or the organisation or control of the event, or as regards their beneficiaries, due to physical injury or material damage to such persons.
- c) The financial consequences of any civil liability incumbent upon the State, the Departements and the Communes due to any physical injury or material damage caused to third parties by civil servants, agent or military personnel or their equipment placed at the disposal of the Organisation.
- d) The general conditions of the policy will expressly stipulate that the maximum coverage is 15.244.902€ per claim, as regards physical injury, and 2.286.736 € per claim as regards material damage.



**12.2** - During the administrative checks, the Organising Committee will provide each crew with 2 red official Rally plates (the words «Rallye Monte-Carlo Historique», the competitor's numbers and the year 2018 are written in white letters on a red background on the plates), 1 «ASSISTANCE» plate, 2 strips marked with the name of the starting town, 1 studded tires sticker of 15cm diameter and 2 black competition numbers on white background, which should remain on the car for the duration of the Rally.

**12.3** - The official Rally plates should be fixed to the front and rear of the car in a visible position. They should not cover, even partially, the car's registration number, neither the rear window. In case of withdrawal, or exclusion, the competitor must remove his Rally plates and strike out or remove his competitors numbers.

A 500 € fine will be applied if a Rally plate or race number is lost.

The numbers black on white will be stuck on the 2 front doors. The "starting town" strips will be stuck on the upper parts of the rear doors or wings. (see drawing in Appendix II)

**12.4** - At the Time Control of Bourgoin Jallieu, during Concentration Leg, competitors will receive a Tripy "R" GPS Control and timing device. Its installation will be under the responsibility of the competitors. This material consists of 3 elements (see details and assembly in Appendix IV) :

- TRIPY "R" GPS device itself,

- power cable (**delivered at the administrative checks and necessarily installed before the technical check in starting towns**).

**Once GPS System has been completely installed and tested, it must not be disconnected or removed from the car until the arrival of the final leg at the risk of a penalty of 1800 points.**

## **Art. 13 - CARNET - TIME CARD - INFRINGEMENT CARD**

**13.1** - At the start of the Rally, each crew will receive a carnet or a time card showing the times allowed to cover the distance between 2 time controls. This carnet or time card is handed back at the arrival control of each leg and replaced at the start of the next leg.

Each crew is solely responsible for its time card and infringement card.

These documents must be available for inspection at any time, in particular at control points where they will be presented by one of the crew members to be stamped.

**13.2** - Any loss or correction or amendment made to the time card results in exclusion, unless it has been approved by the appropriate marshal.

**13.3** - The average speeds imposed for the Regularity Test sections are written on the time card. Upon decision of the Clerk of the Course, these average speeds might be modified. They will be indicated by the mean of a 80x60cm signpost and a paddle indicated the new average speed to observe at the start of the Regularity Test sections. Competitor must give his time card to the marshal present in order to write the new average speed imposed.

**13.4** - The crew alone is responsible for submitting the time card at the various controls and for the accuracy of the entries.

**13.5** - Therefore, it is up to the crew to submit its time card to the marshals at the correct time and to check that the time is correctly entered. The post marshal is the only person allowed to enter the time on the time card, by hand or with a stamp.

**13.6 - Failing to return the infringement card at the end of the final stage will lead to exclusion.**

## **Art. 14 - TRAFFIC - REPAIRS - TYRES - SERVICE - LIGHTING**

### **14.1**

#### a) - HIGHWAY CODE

For the entire duration of the Rally, the crews must strictly observe the traffic laws of the countries crossed. Any crew not complying with these traffic laws will be penalised as follows:

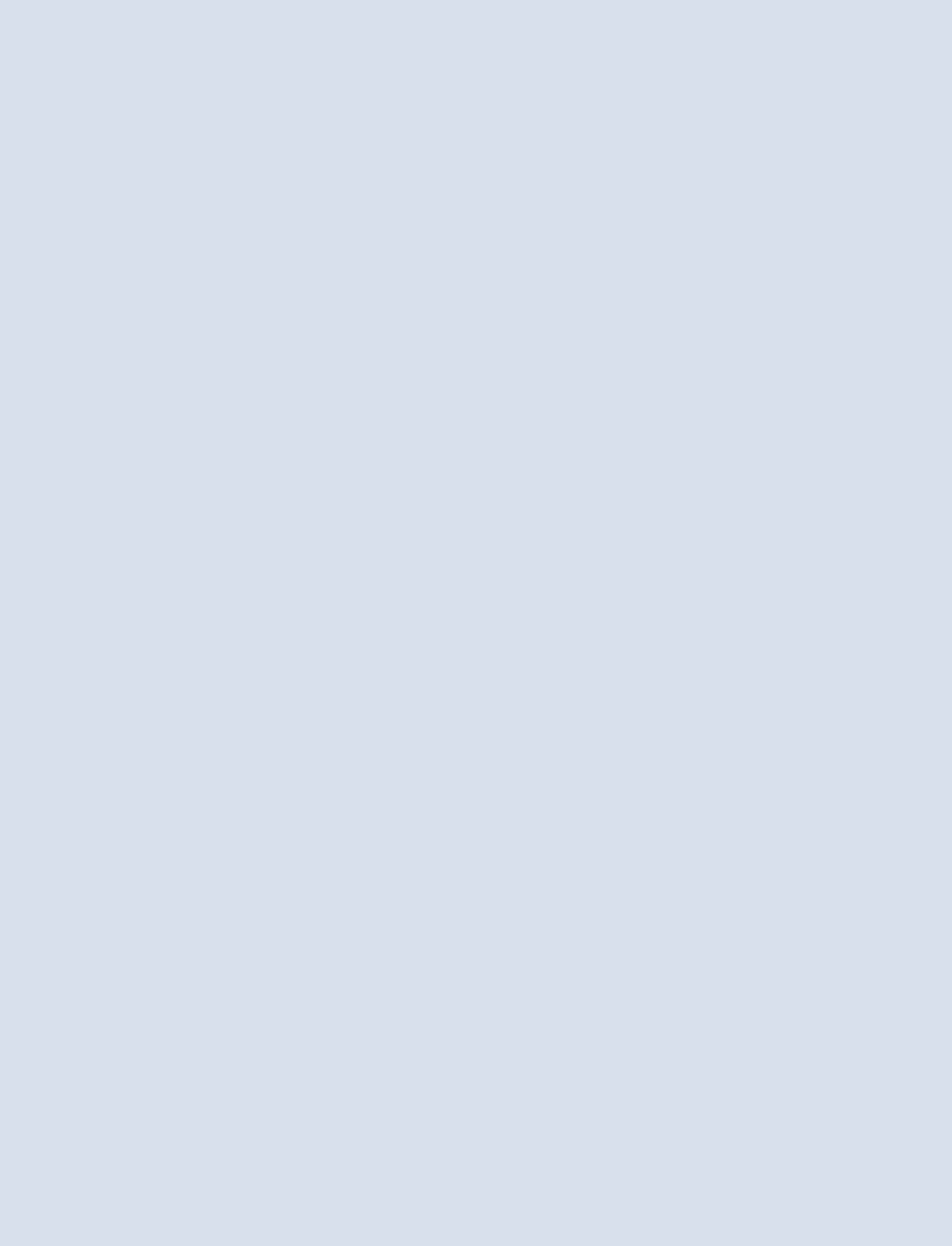
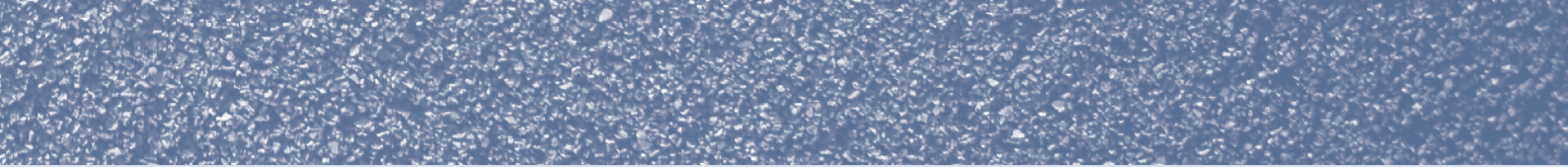
- 1) 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Infringement = penalty decided by the stewards
- 2) 3<sup>rd</sup> Infringement = possible exclusion from race

In particular exceeding by more than 20 km/h the maximum instantaneous speed authorized by the Highway Code results in automatic:

- 3) 1<sup>st</sup> Infringement = 500 points penalty
- 4) 2<sup>nd</sup> Infringement = 1000 points penalty
- 5) Recurrence after notification of the 2<sup>nd</sup> infringement = automatic exclusion.

The staff or officials who note an infringement of the traffic laws by a crew participating in the Rally, must inform the offender in the same way as for ordinary road users and write in the infringement card.

The GPS system on board of each car may allow also to check the speed at any time during the itinerary and can be used to comply with the previous paragraphs.



## Art. 17 - GENERAL PROVISIONS - CONTROLS

**17.1** - All controls, i.e. time controls, passage controls, the start and end of regularity test sections, are indicated by means of an FIA approved standardised signs (in accordance with the designs in Appendix III).

**17.2** - The beginning of the control area is marked by a yellow warning sign showing the corresponding symbol. At a distance of about 25 m, the position of the control post is indicated by an identical sign with a red background. The end of the control area, approximately 25 m further on, is indicated by a final sign with a beige background and three black transversal stripes.

All control areas (i.e. all the areas between the first yellow warning sign and the final beige one with three transversal stripes) are considered as "parcs fermés".

**17.3** - **The crews are obliged, under pain of a penalty, to present themselves at any control in the correct order and right direction. Except in the case of "force majeure", the detailed itinerary is compulsory and the use of any other itinerary will result in a penalty of 10.000 points. The respect of the itinerary will be checked either by passage controls as planned in art. 18 or by the GPS system, as planned in the art. 12.4. Those GPS controls will have the same value as the regulations.**

**17.4** - The control posts will open 15 minutes before the target time for the passage of the first crew. Except for Regularity Test departures where the posts will be operational 30 minutes before. They will close 30 minutes after the theoretical start time of the last competitor.

**17.5** - Crews must follow the instructions of any post marshal.

**17.6** - The distinguishing signs of the officials and marshals are the official uniform of the ACM and the pin-on plates indicating their post.

## Art. 18 - PASSAGE CONTROLS - TIME CONTROLS - WITHDRAWALS - CATCHING UP

### A) - PASSAGE CONTROLS

The Marshals in charge of these controls must simply stamp and/or sign the time card without mentioning the time of passage as soon as the card is handed in by the crew.

The lack of an entry at a passage control will entail a fixed penalty of 10.000 points (cf. art. 17.3).

The organiser may establish secret passage controls on the itinerary, at his discretion.

### B) - TIME CONTROLS

**1.** At these controls, the post marshals enter the time at which a crew member hands the time-card. The crew may wait for its target time in front of the yellow sign. The target check-in time is the time obtained by adding the time allowed to complete the road section to the starting time.

The crew does not incur any penalty for early arrival :

- during the Concentration leg, the Classification and Common legs, if the vehicle enters the control zone during the target check-in minute or the minute preceding it,
- during the Final leg, if the vehicle enters the control zone during the target check-in minute or the half-minute preceding it.

Exemple :

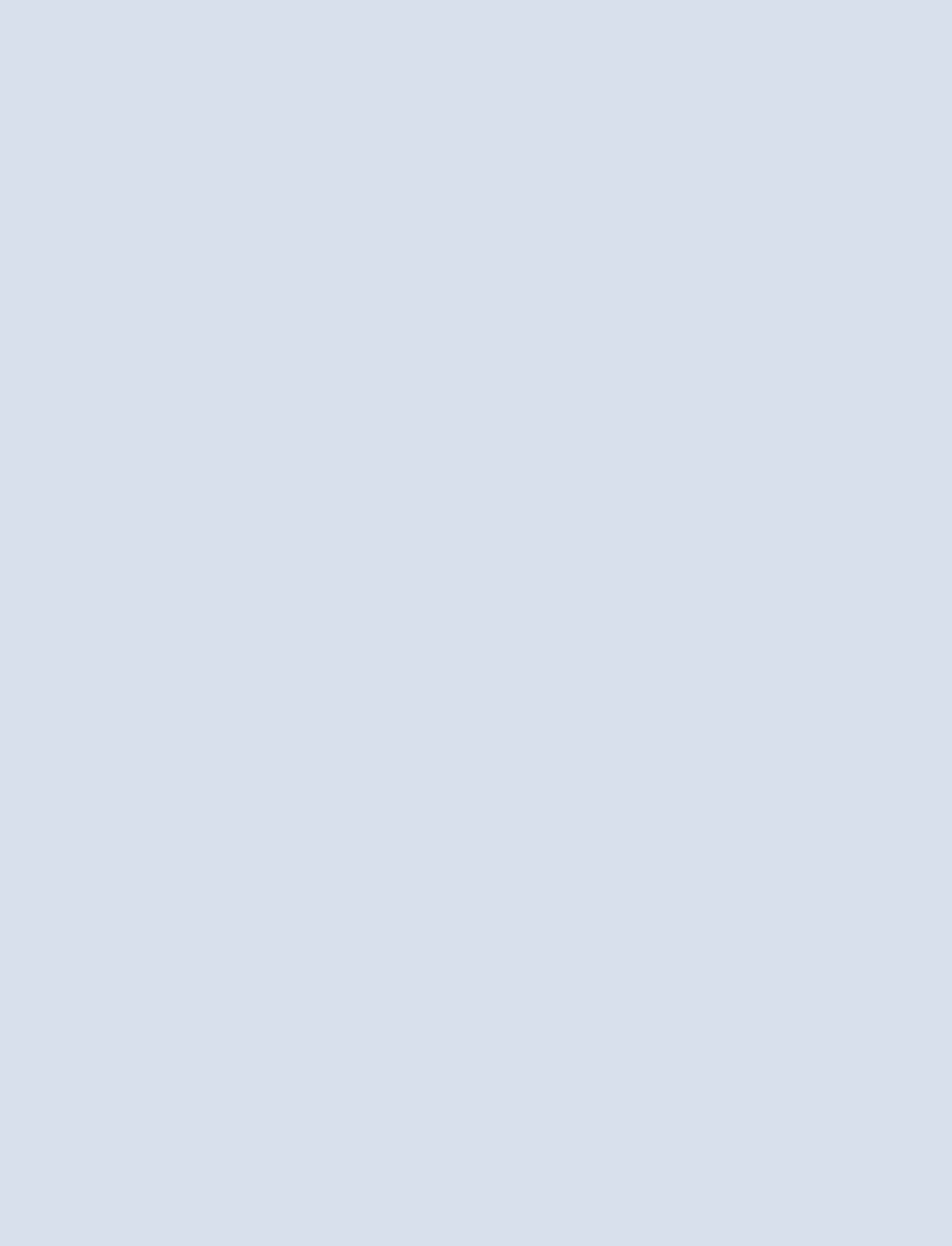
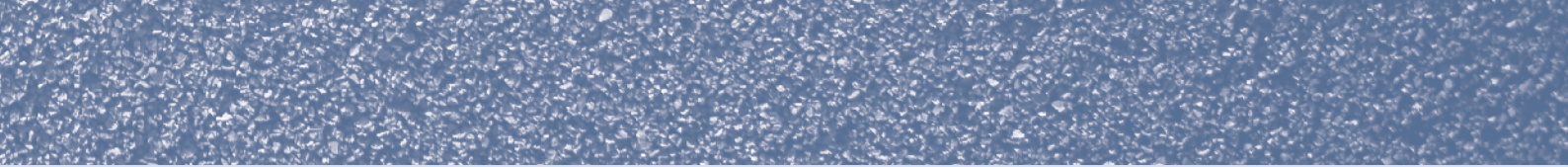
Ideal time for the sector:	40 minutes	
Starting time:	10h12'30"	
Target Check-in time:	10h52'30"	
Time of entrance in the control:	from 10h52'30" and 10h53'29"	no penalty for late arrival
Time of entrance in the control:	from 10h52'00" and 10h52'29"	no penalty for early arrival

The target check-in time is the sole responsibility of the crew, who may consult the official clock on the control table, but the post marshals cannot given them any information on this target check-in time.

**2.** Any difference between the actual check-in time and the target check-in time is penalised as follows :

- a) for late arrival : 100 pts per minute or fraction of a minute with a maximum of 10.000 pts (half penalties during the concentration legs).
- b) for early arrival : 600 pts per minute or fraction of a minute, with a maximum of 10.000 pts.
- c) lack of entry at a time control, or arrival outside the maximum authorised delay of 30 minutes will entail a fixed penalty of 10.000 points.

**It is specified that the competitor will be excluded from the race in case of lack of visa or if he arrives outside the maximum authorized delay of 30 minutes at the time control at the end of the 4 following legs in Valence (classification leg, common leg part 1), in Monaco (common leg part 2, final leg).**



- Jumped start: the crossing of the line before the signal of the marshals or before the clock counts down will entail a penalty of 1000 points.
- Start delayed: crossing the line more than 10 seconds after the signal of the marshals or the clock counts down will entail a penalty of 1000 points.

The finish line and any intermediate time checks will not be indicated.

**At the end of each "Regularity Test section" a STOP point will be indicated by a red panel. The competitors will have to stop there.** No document is to be presented to the marshals, and also no document will be given to you by them. The competitors can restart only after the signal of the marshal.

**20.2** - Each Regularity Test section not completed or not started will be penalised.

- For each Regularity Test section not completed the competitor concerned will receive the same amount of penalties as the worst classified in that regularity test plus 600 points with a maximum of 20.000 points.
- For each Regularity Test section not started, the competitor concerned will receive a 30.000 points penalty.

### 20.3 - TRIP MASTER CALIBRATION

Measurement was done in the Concentration Leg during the sector BOURGOIN JALLIEU - CREST, common for all itineraries. Its description will be available on the ACM website [www.acm.mc](http://www.acm.mc).

The calibration zone was measured with the system Digitech "Zephyr"

### 20.4 - MEASUREMENT EQUIPMENT- TRIP METERS

To preserve the aesthetic integrity of cars and conformity with the period of the vehicle, only one distance measuring instrument with mechanical display can be installed permanently on the dashboard of the car.

The use of any other device with electronic display, or not, will be authorized, provided that it is temporarily fixed, without any modification of the dashboard (cuts, etc.), and provided it is removed in the end of leg's park, under pain of penalties.

1<sup>st</sup> Infraction = Warning

2<sup>nd</sup> Infraction = 5.000 penalty points

3<sup>rd</sup> Infraction = 10.000 penalty points

### Art. 21 - END OF LEG PARK

From the time they enter a control area (yellow sign) and until they leave it (end of control area sign), cars are subject to "parc fermé" rules. Only in the case of a flat tyre, the crew concerned may be allocated a maximum of 5 more minutes to change the tyre, in this control area.

Whilst a car is subject to "parc fermé" rules, any intervention (repair/servicing/refuelling, etc) is strictly forbidden and will result in a penalty :

1<sup>st</sup> Infraction = Warning

2<sup>nd</sup> Infraction = 5.000 penalty points

3<sup>rd</sup> Infraction = 10.000 penalty points

The parks at the end of legs are secured and open to the public. The cars **must stay** there; **any servicing is forbidden** and **cars must also remain uncovered** in conformity to the "Parc Fermé" rules.

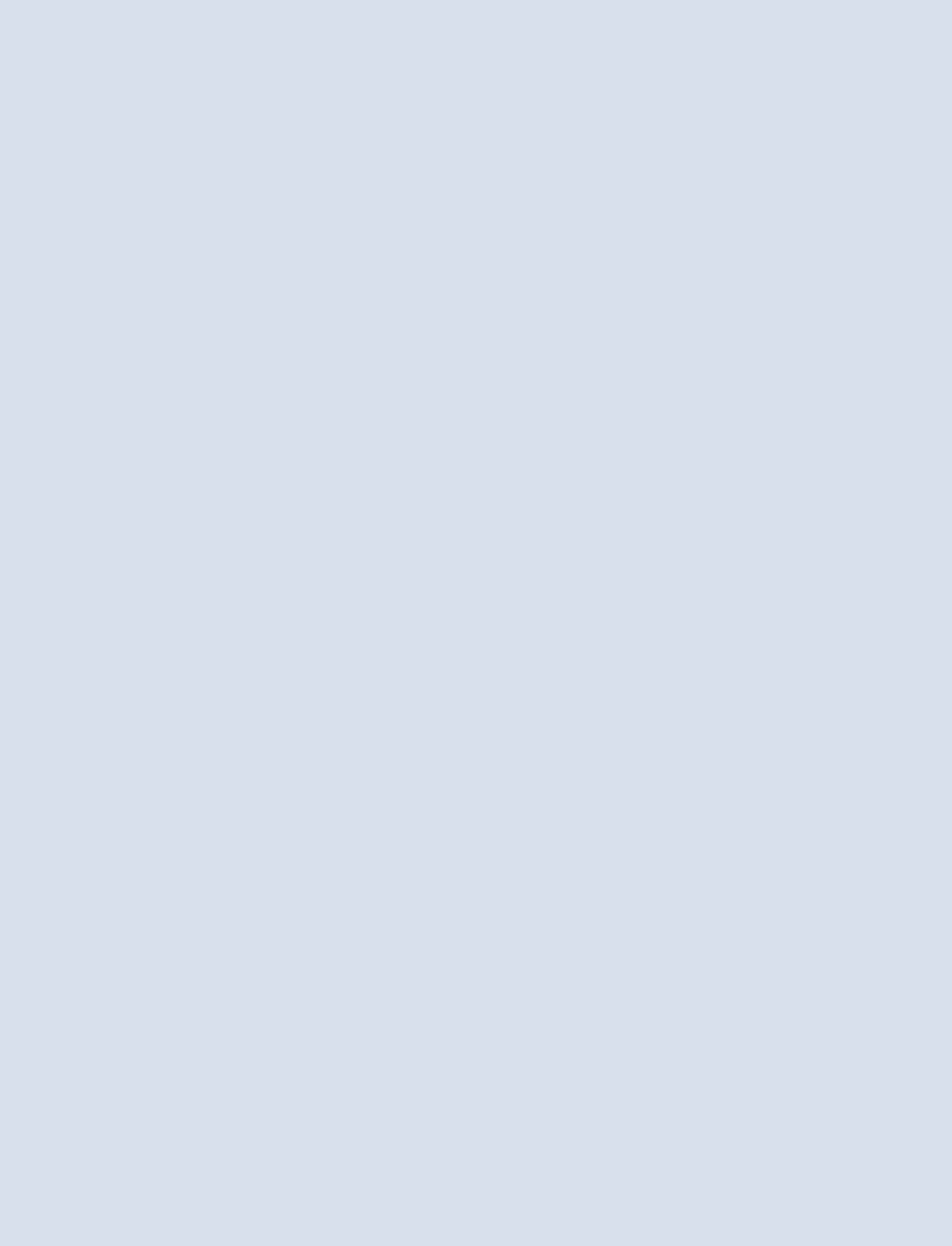
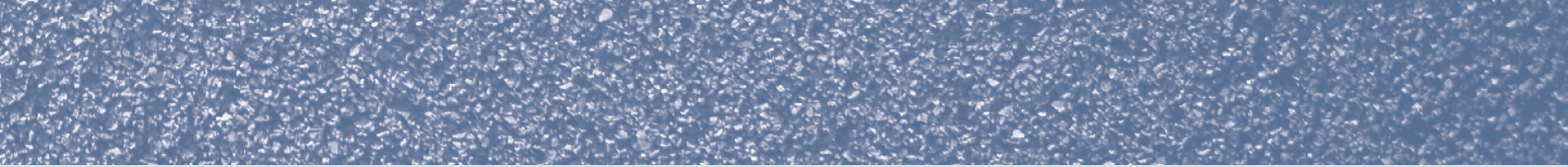
## VI – SCRUTINEERING

### Art. 22 - SCRUTINEERING BEFORE THE START

**22.1** - Any crew taking part in the Rally must attend the planned technical and administrative scrutineering in accordance with the Rally timetable.

**The following original papers must be presented at the administrative checks :**

- driving licence for each member of the crew,
- any type of drivers' competition or regularity licence issued by an ASN recognised by the FIA for each member of the crew,
- the vehicle's official documents as required by the national laws of the country in which the car is registered, (registration card,...),
- confirmation of car insurance (International green card),
- a FIA. Historic Technical Passport or a FIA. Historic Regularity Car Pass or a FIVA Identity or National Card (see art 4).





22.1	No presentation of original papers	X		
22.3	Non-compliance with the entry form	X		

## REGULARITY TEST

Articles	Object	Non admission to start	Exclusion	Penalties
18.C	Less than half of the ZR completed		X	
20.1	Stopping or waiting during a regularity test		X	
20.1	<u>Traditional Time Keeping:</u> early arrival or late arrival for each tenth of a second with a maximum of			1 pt 20.000 pts
	<u>Traditional Time Keeping:</u> early arrival or late arrival for each tenth of a second with a maximum of			10 pt 20.000 pts
20.1	"Recce" throughout the duration of the race		X	
20.1	Any overtaking exceeding 20% of the average speed imposed: 1 <sup>st</sup> Infringement 2 <sup>nd</sup> Infringement (recurrence after notification)		X	30.000 pts
20.1	Jumped start			1.000 pts
20.1	Start delayed			1.000 pts
20.2 a	Regularity test section not completed			20.000 pts
20.2 b	Regularity test section not started			30.000 pts

## VII - CLASSIFICATION - PRIZES - PROTESTS

### Art. 25 - CLASSIFICATION

**25.1** - Penalties are expressed in points. The final results are determined by adding up the penalties. The crew with the lowest total will be proclaimed the overall winner, the next lowest will be second and so on. The class results are determined on the same basis.

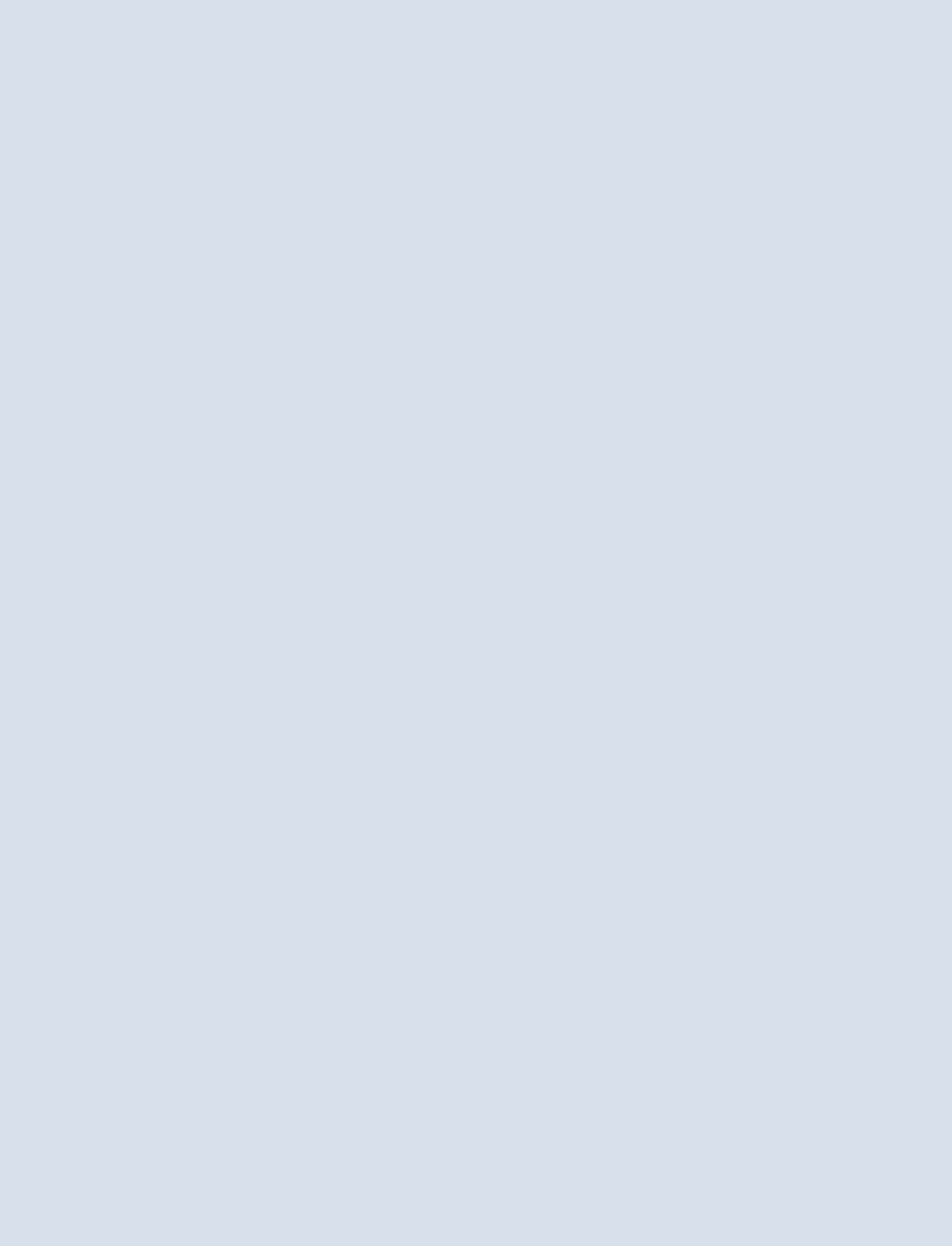
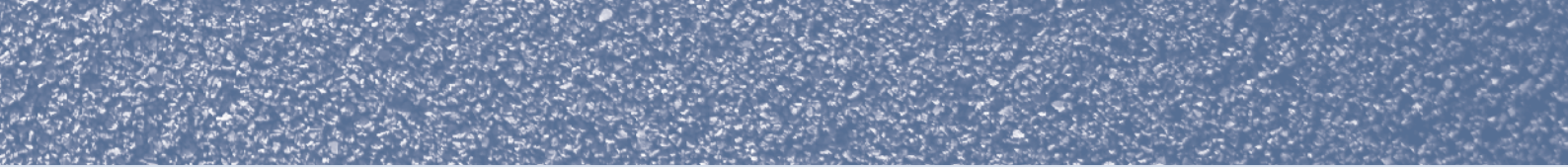
**25.2** - Team classification (see also article 6.3). The winning team for this classification is the one which has the lowest number of penalties after adding the results of the five best crews.

**25.3** - In the case of a dead heat, the crew who drive the oldest car will be proclaimed winner. If this is not sufficient to be able to decide the dead heat, the times of the first, second, third, fourth, etc. regularity test sections are taken into account. This rule can be applied at any time during the Rally.

**25.4** - On Wednesday February 7<sup>th</sup> 2018, at 12.00 a.m., the provisional classification will be published in Monaco at the Rally Headquarters - Automobile Club de Monaco, 23 bd. Albert I<sup>er</sup> and in Monaco parc Fermé on Quai Albert I<sup>er</sup>. The final official classification will be published at 12.30 am.

### Art. 26 - BADGES

- Each member of the classified crews will be entitled to the Rallye Monte-Carlo Historique badge with the 2018 year bar.
- Competitors to whom this badge has been awarded during previous editions of the competition will only receive the bar of the year.
- In order to preserve the full value attached to the attribution of this badge, competitors are informed that its delivery will be closely checked against a file, and lost badges will not be replaced.



## ANNEXE I

(Art. 14.1 c)

**Extrait de l'Arrêté du 18 juillet 1985,  
version consolidée au 30 octobre 2015,  
du Code de la Route Français (art. R60)**

Seuls sont autorisés les crampons (clous) à une seule pointe cylindrique d'un poids unitaire inférieur à 2g, injectés par l'extérieur de la bande de roulement.

- ceux-ci doivent être appliqués uniquement sur pneumatiques radiaux.
- le nombre de clous par pneu doit être compris entre 100 et 150.
- le dépassement des crampons hors du pneumatique à l'état neuf doit être compris entre 1.5 et 1.8 mm.
- il ne doit y avoir aucun crampon dans le tiers central de la bande de roulement.

Dispositions concernant l'utilisation du véhicule :

- EQUIPEMENT : les deux roues de l'essieu moteur doivent être équipées.
- VITESSE LIMITEE : 90 km/heure.
- INDICATION SUR LE VEHICULE : les véhicules équipés de pneus cloutés doivent porter un disque amovible de 15 cm de diamètre à placer sur la carrosserie sur la partie arrière gauche (fournis par l'Automobile Club de Monaco, cf. art. 12.2)

## APPENDIX I

(Art. 14.1 c)

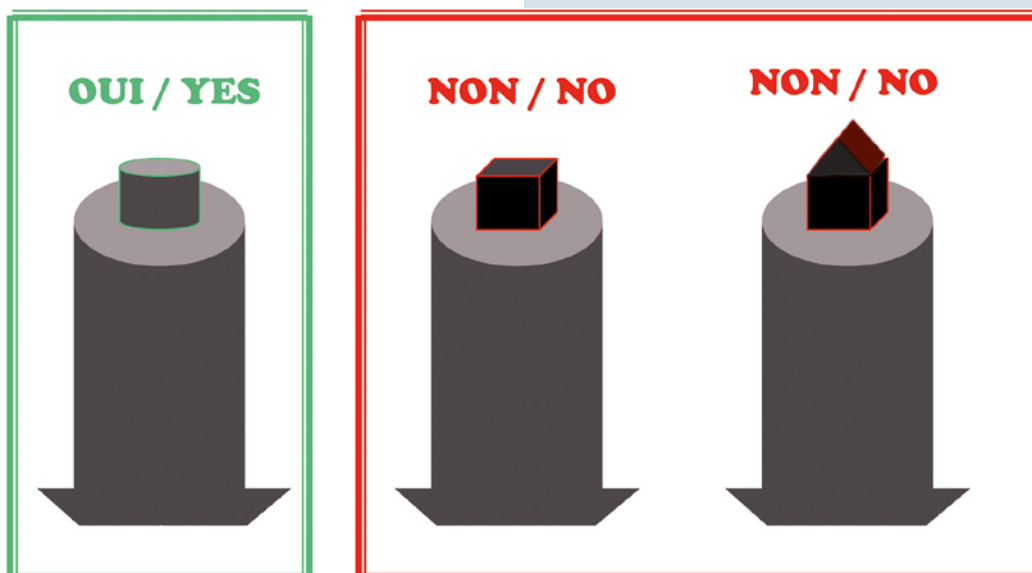
**Extract from the french highway code  
(art. R60)**

Studs : only the cylindrical single point studs introduced through the outside of the tread are authorized. They are in no case to go through the tread.

- They must be installed on radial tyres only.
- Weight : 2 g. maximum per stud.
- Sticking-out of stud beyond the surface of the brand-new tyre between 1,5 and 1,8 mm,
- Number of studs must be between 100 and 150 per tyre,
- The central band (1/3 of the band) must remain free of studs and the two drive wheels must be equipped.

Concerning the use of the vehicle :

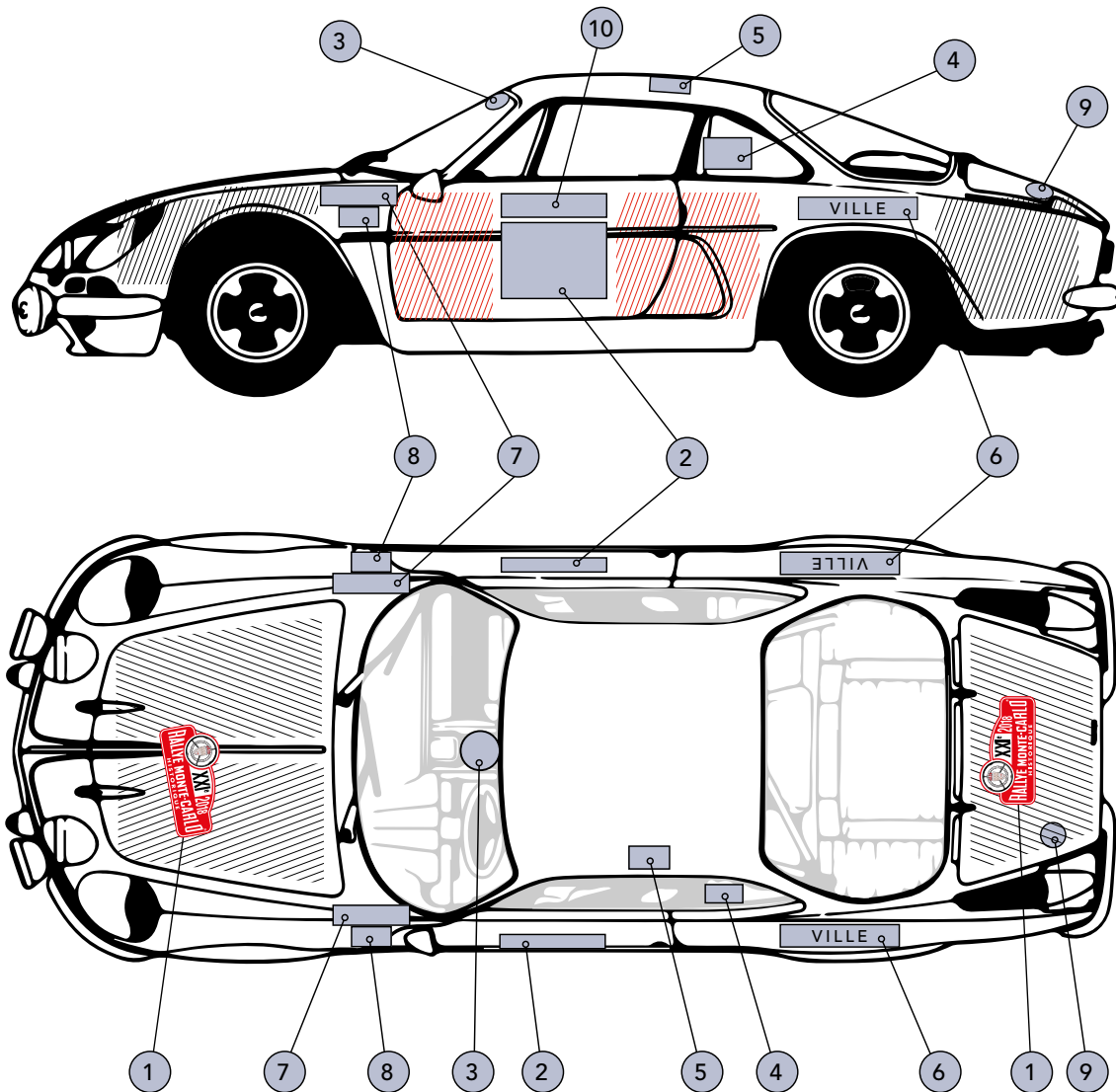
- EQUIPMENT: both wheels of the driving axle must be equipped.
- LIMITED SPEED : 90 km / hour.
- INDICATION ON THE VEHICLE: vehicles equipped with studs tyres have to carry a removable disk of 15 cm in diameter to be placed on the left back part of the car body (sticker delivered by the Automobile Club de Monaco, see art. 12.2)



## ANNEXE II / APPENDIX II

(Art. 12 et 15)

### MARQUAGES / DESCRIPTION CARS



- 1 : **Plaque Rallye / Rallye plate**
- 2 : **N° de compétition / Competition number**
- 3 : **N° de départ / Start number**
- 4 : **Fiche d'identité équipage avec 2 photos / Identity card sheet**
- 5 : **Vérifications techniques et administratives OK / Scrutineering OK**
- 6 : **Ville de départ / Starting town**
- 7 : **Nom et prénom du pilote et du copilote (facultatif) mais max. 10 x 40 cm Crew name**

- 8 : **Club ou Ecurie (facultatif) mais max. 10 x 10 cm / Team**
- 9 : **Autocollant "Pneus cloutés" si utilisés / Sticker "studded tires" if used**
- 10 : **Publicité "Organisation" / Organisation advertising**

Publicité / Advertising Surface totale maxi 1400 cm<sup>2</sup> ou max. 2 adhésifs 50x14 cm)  
Total area max. 1400cm<sup>2</sup> or max. 2 stickers 50x14cm

Publicité libre / free advertising

Publicité sur toute surface vitrée interdite / Advertising on windscreen and windows are forbidden

## ANNEXE III / APPENDIX III

(Art. 17.1 et 20.1)

### PANNEAUX FIA STANDARDS DE CONTRÔLE DE RALLYE / FIA STANDARD RALLY CONTROL SIGNS

Diamètre des panneaux de signalisation environ 70 cm

Direction sens du parcours	Control type Nature du contrôle	CONTROL ZONE ZONE DE CONTRÔLE			Direction sens du parcours
➡	PASSAGE CONTROL  CONTROLE DE PASSAGE	YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone  PANNEAUX JAUNES Début de Zone de Contrôle	RED SIGNS Compulsory Stop  PANNEAUX ROUGES Arrêt Obligatoire	BEIGE SIGNS End of Control Zone  PANNEAUX BEIGE Fin de Zone de Contrôle	➡
	<p>PC - CP</p>				
➡	TIME CONTROL  CONTROLE HORAIRE				➡
	<p>TC - CH</p>				
➡	RT START  DEPART D'ER				➡
	<p>RT Start Départ D'ER</p>				
➡	END OF RT  FIN D'EPREUVE DE REGULARITE				➡
	<p>RT end Fin d'ER</p>				

Toutes les distances sont approximatives / All distances are approximate.

## ANNEXE IV (Art. 12.4 et 20.1)

### Appareil GPS de contrôle et de chronométrage "Tripy-R"

#### DESCRIPTIF DU GPS Tripy-R

A votre arrivée au dernier regroupement avant la première zone de régularité, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY-R (largeur: 12 cm; hauteur: 8 cm; profondeur avec velcro: maximum 3 cm)
2. un câble d'alimentation pour raccorder le Tripy-R au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur : environ 2m)
3. quatre morceaux de velcro de fixation permettant de coller le Tripy-R au pare-brise.



Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy-R, sera posé et vérifié par un technicien.

#### INSTALLATION DANS LE VEHICULE

##### Installation du câble d'alimentation électrique par vos soins :

Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy-R. Ce câble d'alimentation électrique (6V ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie du véhicule sans passer par un coupe circuit afin de fournir une alimentation permanente 24/7. Le câble doit avoir les caractéristiques suivantes :

- La connexion d'alimentation que vous fournissez devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section d'environ 1 mm<sup>2</sup>.
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de minimum 1 Ampère installé au plus proche du départ batterie. Nous vous conseillons un porte fusible automobile comme sur la photo ci-dessous (éviter les fusibles tubulaire en verre qui sont peu fiable).

## APPENDIX IV (Art. 12.4 & 20.1)

### Control and Time keeping GPS device "Tripy-R"

#### GPS DESCRIPTION

At your arrival at the last regrouping before the first regularity test, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which permanently checks your itinerary, checks your speed and accurately records the time at checkpoints.

This system is composed of:

1. a TRIPY-R GPS device (width: 12 cm; height: 8 cm; depth including scratch: approx. 3 cm)
2. a power cable to connect Tripy-R device to the power cable of your vehicle (cable length : approx 2m)
3. Four pieces of scratch to stick the Tripy-R to the windshield

During technical inspection, the Tripy-R GPS device will be installed & checked by a technician.



#### VEHICLE ARRANGEMENT

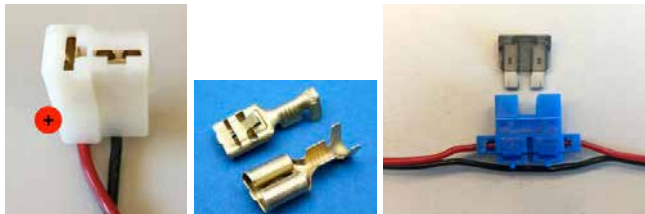
##### Installing electrical power supply cable through your care:

Fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy-R GPS system. This electrical cable (6V or 12V) must be connected directly from the vehicle's battery in order to provide a continuous power supply (24/7).

The cable must comply to the following technical specifications:

- The power supply connection you must provide will be made with a cable consisting out of two conductors with an approx 1 mm<sup>2</sup> section.
- The positive + (indicated by a red conductor) must be protected by a 1 Ampere fuse installed as near as possible from the battery. We advice you to use quality automotive fuse (avoid tubular glass fuses that are unreliable)
- Your power cable must arrive in the cockpit, near the windscreen, co-pilot side, where the Tripy-R GPS will be installed using scratch.

- Votre câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy-R à l'aide d'un velcro.
- A son extrémité côté habitacle, votre câble d'alimentation devra être équipé d'un connecteur mâle en T équipé de deux cosses plate femelle 6,3mm (description ci-après)
- Connecteur de marque Würth composé d'un boîtier mâle en T en plastique blanc et de deux cosses plates femelles 6,3mm X 8mm.
- Boîtier plastique mâle : Würth ref 0555 100 23
- Cosses plates femelle 6,3mm avec ergot : Würth ref 0558 991 7
- Attention de bien respecter la position du positif et du négatif sur le connecteur comme indiqué sur la photo ci-dessous.



Boîtier mâle / Male housing      Cosses femelle / Female blades      Porte fusible automobile / Automotive fuse holder

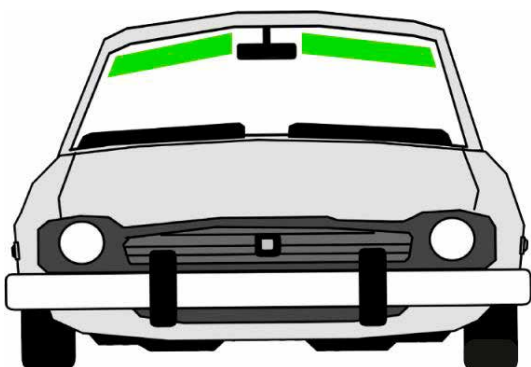
Vous pouvez trouver ces connecteurs dans les boutiques Würth outillage (souvent avec des quantités minimum de 10 pièces).

Le connecteur est également disponible à la pièce chez AES (<https://www.autoelectricsupplies.fr>) sous la référence 050107 (paire de boîtiers plastique mâle et femelle) et 050203 (cosses femelles à sertir 6,3mm avec ergot).

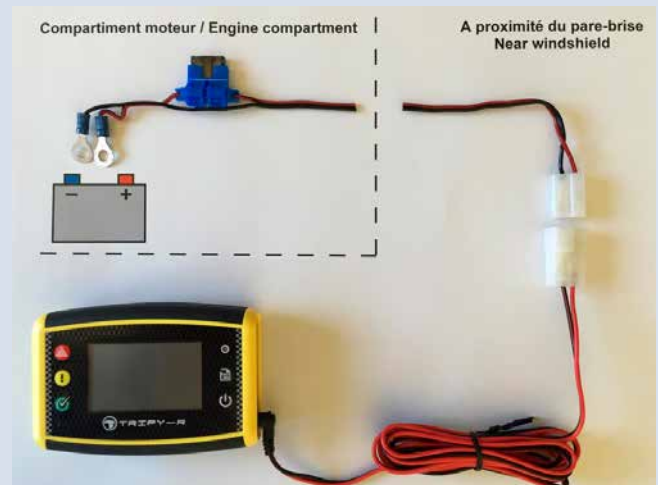
Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy-R est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

#### Position du GPS Tripy-R dans le véhicule :

- Lors de la pose du GPS Tripy-R, le technicien positionnera l'appareil dans la bande supérieure du pare-brise de votre véhicule comme illustrée ci-dessous. Vous pourrez choisir l'emplacement qui vous convient le mieux à l'intérieur de cette zone. Aucun autre emplacement n'est autorisé (vide poche, vitres latérale etc...).



- In the cabin, the end of your power cable must be terminated with a male 2 way «T» cable connector housing fitted with two 6,3 mm female blades connectors (connector technical description here below).
- Würth connector composed of two parts : a white male «T» connector housing and two female 6,3mm blades connector of 6,3mm
- White T connector housing : Würth ref 0555 100 23
- Female blade connector of 6,3mm : Würth ref 0558 991 7
- Please take care to place positive wire at the right position in the connector as shown on picture below.



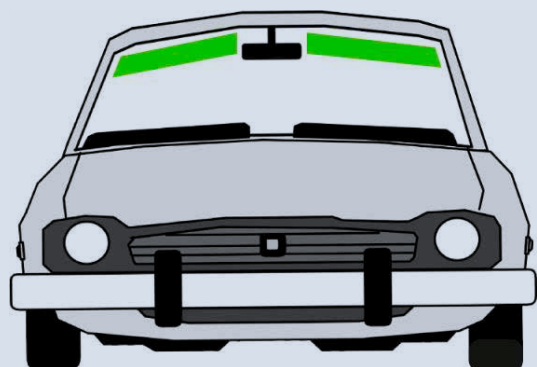
You can find these connectors in Würth tooling shops (often with minimum order quantities of 10 units).

This connector is also available by one unit at AES (<https://www.autoelectricsupplies.com>) - reference 050107 (kit of male + female plastic housing) + reference 050203 (female blades 6,3mm)..

This power supply must be **PERMANENT, 24 h/day**, for the duration of the whole rally, including when the vehicle resides in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy-R GPS consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

#### Locating the Tripy-R GPS inside the vehicle :

- When installing the Tripy-R GPS, the technician will place the device in the upper area of the windshield (allowed area shown in green in the picture below). Inside this allowed area, you can choose the location that suits you best. No other location is allowed (stowage compartment, side windows etc ...).



- La face arrière du GPS Tripy-R doit obligatoirement se trouver contre le pare-brise (la face avant avec l'écran vers le pilote/co-pilote).
- Aucun autre équipement électronique ne peut se trouver à moins de 50cm du GPS Tripy-R.
- Le câble d'alimentation du Tripy-R (2m de long) sera connecté à l'une de ses extrémités au câble d'alimentation permanente que vous aurez préparé (comme expliqué précédemment) et à l'autre extrémité dans le GPS Tripy-R (côté droit comme illustré sur la photo en première page). Vous devez donc prévoir de quoi fixer le câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

#### Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé par le technicien Tripy, il ne peut en aucun cas être débranché ni quitter le véhicule et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy-R de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy-R a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

#### **CAUTIONNEMENT / RESTITUTION**

Au moment de la pose du GPS Tripy-R dans votre véhicule, l'un des deux membres de l'équipage devra remplir un document de caution sur lequel il indiquera les données de sa carte de crédit garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de 900 €

A la fin de l'épreuve, le système GPS Tripy-R et son câble d'alimentation devront être restitués aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS Tripy-R pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 5 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

- The rear side of the Tripy-R GPS must be positioned on the windscreen (the front side with the LCD screen toward of the driver / co-driver).
- No other electronic equipment can be within 50cm of the Tripy-R GPS.
- The Tripy-R power cable (length =2m) will be connected to the permanent power cable you have prepared (as explained above) and to the other end on the Tripy-R GPS (right side as shown on the photo on the first page). You must therefore foresee something to hook the cable on the windshield post so that it does not risk hanging and disrupting you during the rally. Vous devez donc prévoir de quoi fixer le câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

#### Once the GPS system has been installed and tested:

Once the Tripy-R GPS system has been completely installed and tested by the technician, it may not be disconnected and taken away from the car until after the arrival of the final leg. The organizer must be able to communicate by radio with the Tripy-R equipment during day and night. Whenever a vehicle does not respond because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or incorrectly powered, the competitor will be penalized.

#### **DEPOSIT / RESTITUTION**

Just before the Tripy technician installs the Trippy-R GPS in your vehicle, one of the two team members must provide his credit card information and fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The amount of the deposit is 900 €

The Tripy-R GPS system and his power cable must be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers who are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. Under all circumstances, the return of the GPS system must be made to the organizer not later than 5 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as « not returned » and shall be invoiced according to the above-mentioned conditions.



## ANNEXE V - APPENDIX V

### VOITURES ELIGIBLES

Modèles engagés dans un Rallye Monte-Carlo entre 1955 et 1980

(liste non exhaustive)

<b>A</b>	<b>ABARTH</b>	750 / 1000 / 850TC / 1000TC
	A.C.	Ace / Aceca / Bristol
	<b>ALFA-ROMEO</b>	1900 - TI - Super - coupéSS - SZ / Giulietta - TI - Sprint - Spider - SZ / Giulia Super - TI - TISuper - GT - GTV - GTA - GTAM / 1300GT / 1750 - GT - Spider / 2000 - GTV / Alfasud TI / AlfettaGT - GTV
	<b>ALLARD</b>	P2
	<b>ALPINE</b>	A106 / A108
	<b>ALPINE-RENAULT</b>	A110 - Bulgaralpine / A310 - V6
	<b>ALVIS</b>	3L
	<b>ARMSTRONG-SIDDELEY</b>	Sapphire
	<b>ASTON-MARTIN</b>	DB2 / DB2/4 / DBMkIII / DB4
	<b>AUDI</b>	70 / Super90 / 100S / 80 - S - GT - GTE
	<b>AUSTIN</b>	A30 / A50 / A90 / A35 / A95 / A105 / A99 / A110 / Taxi (> 1961) / A40 / 1100Mk1 / 1800 - S / Maxi / Mini - Cooper - CooperS (> 1973)
	<b>AUSTIN-HEALEY</b>	Sprite - Sebring / 100/6 / 3000
	<b>AUTHI</b>	Mini 1275 (> 1973)
	<b>AUTOBIANCHI</b>	Primula / A111 / A112 - Abarth
	<b>AUTO-UNION / DKW</b>	900.3=6 / 1000 - S - coupé / Junior / F12
<b>B</b>	<b>BERKELEY</b>	B90
	<b>BMW</b>	501 / 502 / 503 / 700 - S / 1500 / 1800 - TI / 2000 - TI - Touring / 1600 - TI - 2 / 2002 - TI - TII - Turbo / 2500 / 2800 - CS / 320 - 320i
	<b>BOND</b>	Equipe
	<b>BORGWARD</b>	Isabella - TS
	<b>BRISSONNEAU-LOTZ</b>	4CV
	<b>BRISTOL</b>	403 / 405
<b>C</b>	<b>CHEVROLET</b>	Impala (> 1966) / Camaro (> 1973)
	<b>CITROEN</b>	11B / 15/6 / ID - DS19 / 2CV (> 1959) / Ami6 / DS21 - 23 / SM / GS - X3 / Dyane6 / CX GTI
<b>D</b>	<b>DAF</b>	Daffodil / 44 / 55 / 66
	<b>DAIHATSU</b>	Charade
	<b>DAIMLER</b>	Conquest / Century / Consort
	<b>DATSUN / NISSAN</b>	Bluebird1300 - 1600 - SSS / 2000 / Sunny / 240Z / Cherry / Violet - 160J / Pulsar
	<b>DB PANHARD</b>	CoachHBR5
	<b>DENZEL</b>	1300
	<b>DE TOMASO</b>	Pantera
<b>F</b>	<b>FACEL VEGA</b>	Facellia
	<b>FAIRTHORPE</b>	Electron
	<b>FERRARI</b>	250GTBoano / 275GTB
	<b>FIAT</b>	1100 - TV (> 1960) / 1400 / 1900 / 500 (> 1965) / 600 / 1200 / 1300 / 1500 / 1800 / 2100 / 2300S / 850 - S - coupe - Bertone / 124 - S - coupé - spider (> 1972) / Murat 124 / 125 - S / 128 - rally - coupé / 126 / 127 / X1/9 / 124 spiderAbarth / 131 Abarth - Racing / Ritmo 60 - 75
	<b>FORD</b>	Prefect / Anglia - Allardette / Consul / Versailles / Zéphyr / Zodiac / Mercury / Crestline / Customline / ComèteMC / Fairlane / Falcon Sprint / Cortina - GT - Lotus / Corsair - 2000E / Mustang (> 1969) / Taunus - MTS - M - GT (> 1971) / Escort TC - GT - Mexico / Capri - GT - RS / EscortRS / Fiesta 1300 - 1600
	<b>F.S.O</b>	Syrena
<b>G</b>	<b>GLAS</b>	1004S / 1204TS / 1300GT
	<b>GOLIATH / HANSA</b>	GP700 / 1100
<b>H</b>	<b>HILLMAN</b>	Minx / Imp / Avenger
	<b>HONDA</b>	Civic
	<b>HUMBER</b>	Hawk / SuperSnipe
<b>I</b>	<b>INNOCENTI</b>	MiniCooper / Mini Bertone

<b>J</b>	JAGUAR JOWETT	XK120 / MkVII - M / XK140 / 2.4 / 3.4 / XK150 / MkII / E3.8 - 4.2 Javelin
<b>L</b>	LADA LANCIA  LLOYD LOTUS	1500S Aurélia / B20GT / Flaminia coupé - Zag. / Flavia1800 - coupé - Z. / Fulvia2C / Fulvia coupé (> 1972) / Fulvia HF - Z. / Stratos / Beta coupé - Monte Carlo Alexander / Arabella Elite / Elan
<b>M</b>	MATRA MAZDA MERCEDES MG MITSUBISHI MORGAN MORRIS MOSKVITCH	Djet / 530 1200 / RX2 / RX7 180 / 190 - SL / 220 - S - SE - SEB / 230 / 230SL / 300SL / 300SE / 250CE / 280 E - CE / 350SL Magnette / A - coupé / Midget / 1100 / B / C GT Colt +4 / 4-4 (> 1964) / +8 Oxford / Minor / 1100Mk1 / 1300GT / Mini - Cooper - Cooper S (> 1973) 403 / 408
<b>N</b>	NECKAR NSU	1500 Prinz - IV - sport - spider / 1000 - TT - TTS / 1200TT
<b>O</b>	OLDSMOBILE OPEL	88cabriolet (> 1955) Olympia / Rekord - Sprint / Kapitan / Kadett A - B - coupé / Commodore - GS - GSE / GT / KadettB Rallye / MantaA 1600 - 1900 / AsconaA 1600 - 1900 / AsconaB 2000 - 400 / KadettC GTE
<b>P</b>	PANHARD PANTHER PEUGEOT PLYMOUTH POLSKI FIAT PORSCHE	DynaX / Junior / DynaZ / PL17 Lima 203 / 403 / 404 / 204 - coupé / 304 / 504 TI - coupé V6 / 104ZS Valiant / Barracuda (> 1967) 125P / Polonez 356coupé - speedster - A - B - C - Carrera - 2 / 904GTS / 912 - Targa / 911coupé - T - S - L - E - Turbo - SC / 914/6 / 911Carrera - RS / 924 - Turbo
<b>R</b>	RELIANT RENAULT  RENE BONNET RILEY ROVER	Sabre 4CV / Frégate / Dauphine - Ondine - Gordini - 1093 / Caravelle / 4L (> 1966) / 8 - S - Gordini / 12 Gordini / 16 - TS / 17 Gordini / 5 LS - Alpine - TS / 30TS Missile / Djet 1.5 / Pathfinder 90 / 105S / 3L / 2000
<b>S</b>	SAAB SALMSON SEAT SIATA SIMCA SINGER SKODA STANDARD STUDEBAKER STEYR-PUCH SUNBEAM	92 / 93 / 95break / 96 - S - V4 / Sonett / 99EMS 2300S 1400 / 600 / 127 / 124 - coupé 1600 - 1430 - S 1100 Aronde - coupé / P60 / 1000 / 1500 / 1200S / 1100 - S - TI / 1000Rallye - 1 - 2 - 3 / Horizon Gazelle / Vogue / Chamoix 440 / Octavia / 1000 - 1100 MB / 110 L / 130RS Eight / Ten - Super / Ensign / Vanguard Commander 650TR Talbot - MkIII / Rapier (> 1966) / Alpine / Imp / Tiger / Stiletto
<b>T</b>	TALBOT TOYOTA TRABANT TRIUMPH  TVR	Sunbeam TI - Lotus 1600GT / 1900GS / Corolla / Celica 601 TR2 / TR3 - A / Hérald - coupé / TR4 / Vitesse / 2500PI / Spitfire (> 1965) / GT6 / 2000 / TR5 / Dolomite Sprint Grantura
<b>V</b>	VAUXHALL VESPA VOLGA VOLKSWAGEN VOLVO	Velox / Cresta / Victor / Vx4/90 / Viva / Chevette 400 M21m 1200 - 1300 / 1500 - S / 1600 / 411 / 914/4 / 1302S - 1303S / Golf - GTI / Scirocco 1600 PV444 - 544 - S / Série 120 / P1800S / 142S / 242 / 343 / 164
<b>W</b>	WARTBURG/AWE WOLSELEY	IFA F9 / 311 / 353 6/90 / 15/50 / 6/99
<b>Z</b>	ZASTAVA	1100

## BAD HOMBURG

# Bad Homburg | BE OUR GUESTS



After arriving in Bad Homburg you will enjoy your time in a city with rich history, beautiful parks, modern shopping facilities and a famous casino. All rallye teams are cordially invited by the mayor to a greeting in the casino.

### Special offer for the rallye participants in February 2018:

- Accomodation in the 4-star Hotel „Maritim“ for a special price of € 109.00 for double rooms and € 99.00 for single rooms incl. breakfast. Rates are guaranteed till December 29<sup>th</sup>, 2017 (subject to availability). Reservations may be mailed to [reservierung.hom@maritim.de](mailto:reservierung.hom@maritim.de), please use the booking code "AVD13741".
- Arrival registrations and administrative and technical acceptance in a large heated workshop hall at a Bad Homburg Ford/Opel dealership with visitor possibilities for spectators. Possibility to carry out minor repairs and servicing in the Ford/Opel workshop.
- Reception given by the Lord Mayor and the François-Blanc-Casino with a drivers' evening for the Rallye and service teams. Festive dinner in the François-Blanc-CasinoLounge.
- Exhibition of the Rallye vehicles in the pedestrian zone for spectators.
- Moderated presentation of the vehicles.
- Guest gifts and drinks in the starting zone for the Rallye teams.
- Start on a new ramp in the heart of the city on Kurhausplatz Bad Homburg.



## GLASGOW



## Make Glasgow your Start Town for Rallye Monte Carlo Historique & Rallye Monte Carlo Classique

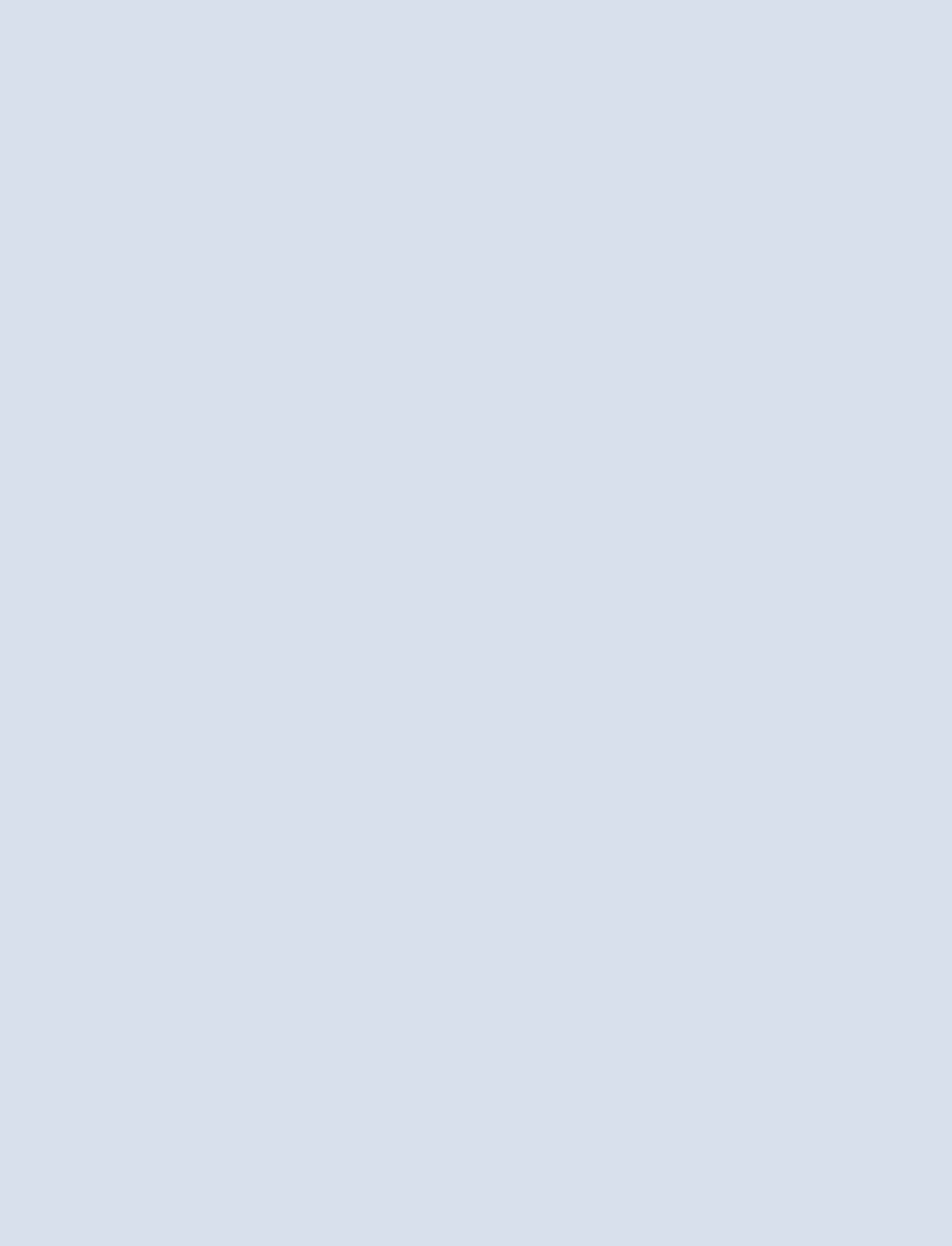
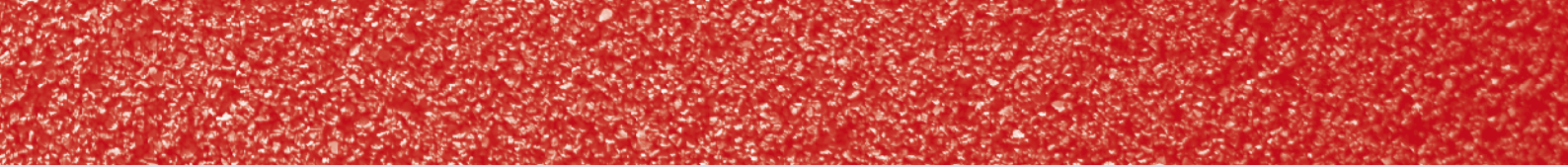
For a warm Scottish Welcome, Civic Reception, Gala Dinner  
and a fantastic send off.

One night free accommodation.

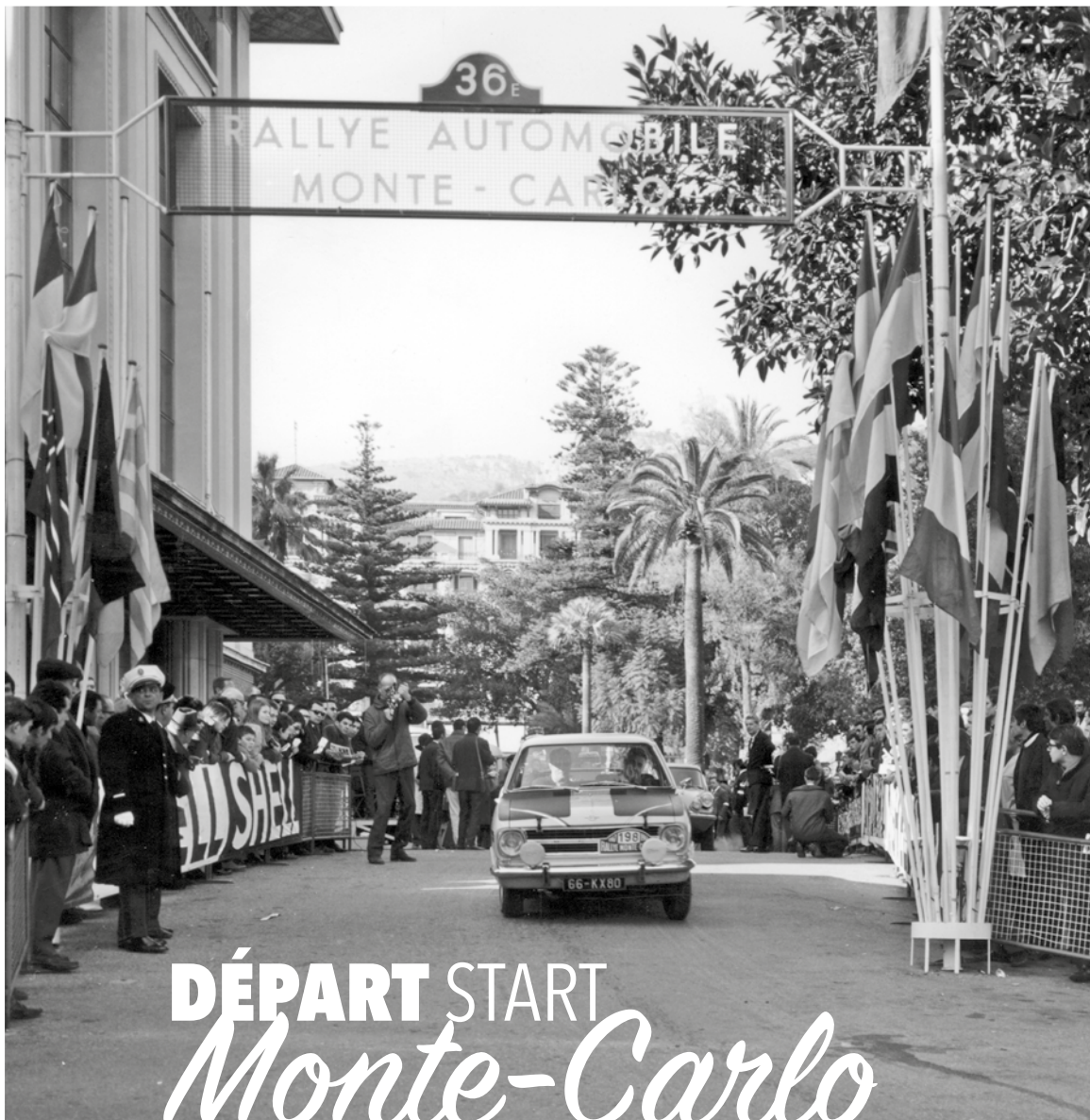
Compete for unique awards for Historique and Classique



Contact: Douglas Anderson • Email: [dglAnderson1@yahoo.co.uk](mailto:dglAnderson1@yahoo.co.uk) • Telephone: +441382 731755



## MONTE-CARLO



### DÉPART START *Monte-Carlo*

Départ du 36<sup>e</sup> Rallye Monte-Carlo en 1967  
devant le Sporting d'Hiver, Place du Casino

**VENDREDI 2 FÉVRIER 2018**

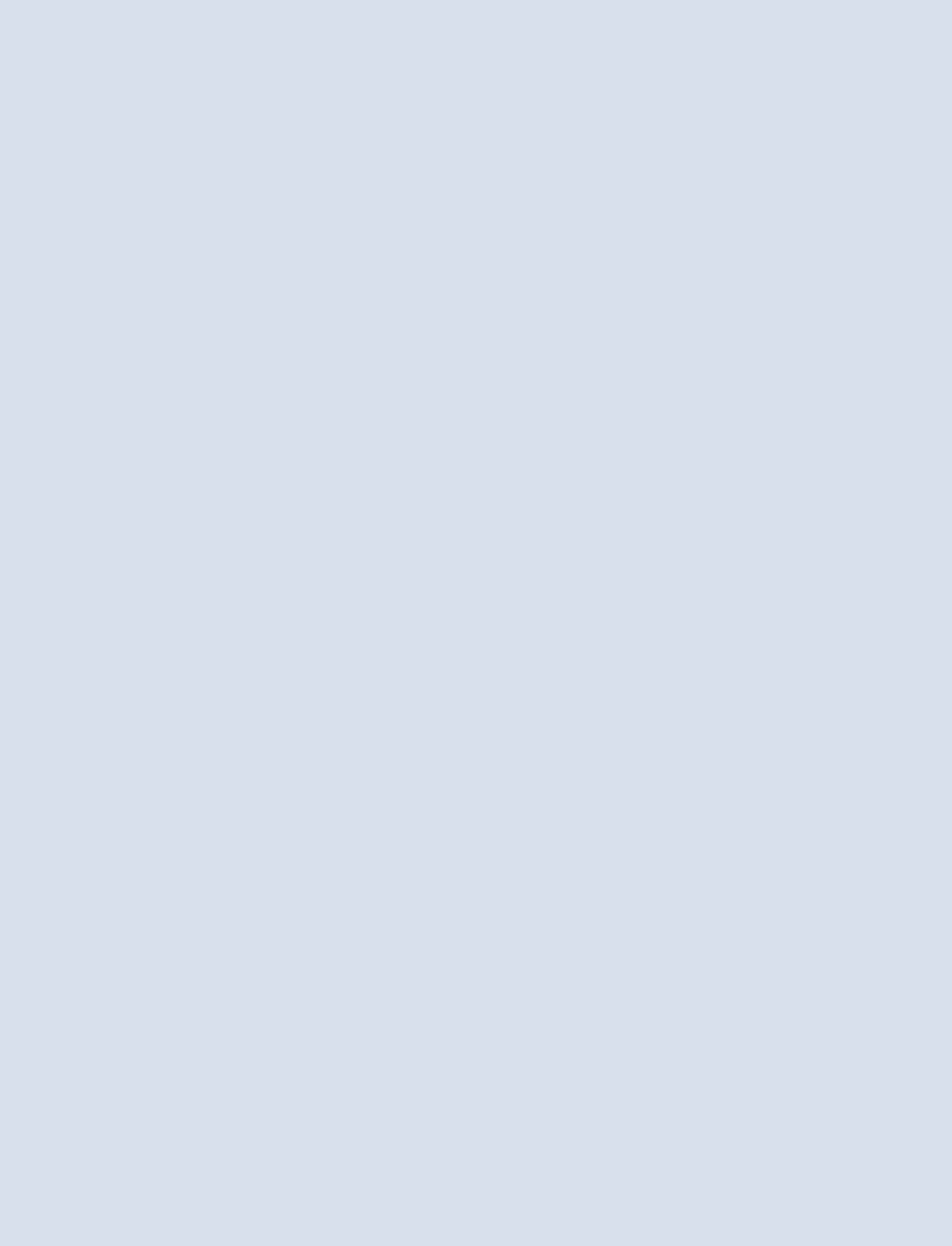
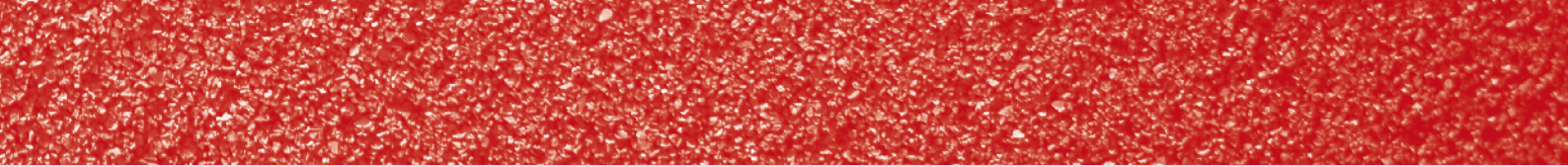
- Hébergement à tarif préférentiel au Fairmont\*\*\*\* Hotel Monte-Carlo  
Accommodation with special rates in Fairmont\*\*\*\* Hotel Monte-Carlo  
Réservations : [protocole@acm.mc](mailto:protocole@acm.mc)
- Buffet Quai Albert I<sup>er</sup>



Informations-Renseignements :  
Automobile Club de Monaco  
T. +377 93 15 26 00 - [historique@acm.mc](mailto:historique@acm.mc)



[www.acm.mc](http://www.acm.mc)





## REIMS

Start from  
**1998 REIMS 2018**  
Starting town since 21 years



**Un podium départ au coeur de la ville pour un grand moment de convivialité !**  
*A podium start at the heart of the city to live a great moment of conviviality !*

Vérifications dans le grand  
hall chauffé du Parc des Expositions  
*Checks in the big warmed hall of the  
exhibition center*

Hébergement à tarif discount en hôtel 4 étoiles  
*Accommodation with discount price in 4-stars hotel*

Navettes pour vos déplacements intramuros  
*Shuttles for your downtown way*

Jeudi 1<sup>er</sup> février • Thursday, February 1st  
DÎNER CHAMPENOIS pour ÉQUIPAGES et VIP  
*«CHAMPENOIS» DINNER for CREWS and VIP*

Vendredi 2 février • Friday, February 2nd  
COCKTAIL dans les salons de l'Hôtel de Ville  
*COCKTAIL in the lounges of the City Hall*



## CALENDRIER 2018 DES ÉPREUVES

- 22 - 28 janvier  
**86<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO**
- 31 janvier - 7 février  
**21<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE**
- 11 - 13 mai  
**11<sup>e</sup> GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE**
- 24 - 27 mai  
**76<sup>e</sup> GRAND PRIX DE MONACO**
- 24 - 28 octobre  
**3<sup>e</sup> e-RALLYE MONTE-CARLO**  
**19<sup>e</sup> RALLYE MONTE-CARLO ZENN**

RESTAURANT • BAR PRIVÉ  
**LE CLUB**

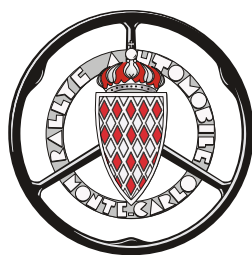
Réservé aux Membres  
TEL +377 93 30 32 27

### SERVICE INTER-MEMBRES

Renseignements touristiques

Conférences et Voyages

Revue officielle de l'ACM



### AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

23, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, BP 464, MC 98012 MONACO CEDEX  
Tel. : + 377 93 15 26 00 - Fax : + 377 93 15 26 40  
historique@acm.mc - [www.acm.mc](http://www.acm.mc)